

# AREI

L'initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables



Un cadre permettant la transformation de l'Afrique vers un avenir énergétique, alimenté par les énergies renouvelables, accessibles à tous





# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>2</b>
<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>2 CONTEXTE .....</b>	<b>8</b>
2.1 Problèmes et perspectives de développement .....	8
2.2 L'énergie et les changements climatiques dans le contexte africain .....	8
2.3 L'accès aux services utilisant les énergies renouvelables pour le développement durable de l'Afrique.....	10
<b>3 BUTS ET OBJECTIFS DE L'AREI EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>17</b>
3.1 Objectifs .....	17
3.2 Principes directeurs.....	17
3.3 Impératifs de durabilité .....	17
3.4 Le système énergétique de l'avenir .....	18
3.5 Calendrier et ambition .....	19
3.6 Résultats escomptés.....	21
<b>4 DOMAINES DE TRAVAIL ET GROUPES D'ACTIVITÉS DE L'AREI .....</b>	<b>23</b>
4.1 Domaine de travail 1 : inventaire des expériences, des activités et des initiatives en vue d'une coordination renforcée .....	25
4.2 Domaine de travail 2 : renforcement des cadres de politique, de réglementation, de soutien et d'incitation.....	26
4.3 Domaine de travail 3 : renforcement des capacités et mobilisation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux.....	32
4.4 Domaine de travail 4 : finances et financements .....	34
4.5 Domaine de travail 5 : appui au développement de projets.....	36
4.6 Domaine de travail 6 : évaluations socio-économiques et environnementales des technologies utilisant les énergies renouvelables.....	36
4.7 Domaine de travail 7 : établissement d'une collaboration multipartite .....	37
4.8 Domaine de travail 8 : observatoire de suivi et d'évaluation du contexte plus large	37
4.9 Domaine de travail 9 : communication et diffusion .....	37
<b>5 ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>38</b>
5.1 Exploitation des nouvelles vagues de transformations.....	38
5.2 Mobilisation du leadership africain .....	39
5.3 Action associant diverses parties prenantes.....	40
5.4 Besoins en ressources : ressources destinées aux Activités de soutien et aux investissements.....	41
5.5 Calendrier : 2016 – 2020   2020+.....	46
<b>6 GOUVERNANCE ET GESTION .....</b>	<b>47</b>

# RÉSUMÉ

L'*Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (AREI)* est un effort transformateur et inclusif dirigé et pris en main par l'Afrique pour accélérer et augmenter l'exploitation de l'énorme potentiel en matière d'énergie renouvelable du continent. Sous mandat de l'Union Africaine (UA) et approuvée par le Comité des chefs d'État et de gouvernements africains sur les changements climatiques (CAHOSCC), l'Initiative se donne pour objectif d'installer au moins **10 GW** de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique à partir de sources d'énergies renouvelables d'ici à 2020, et **300 GW** d'ici à 2030.

L'AREI poursuit deux objectifs principaux :

1) contribuer à la réalisation du développement durable, renforcer le bien-être humain et œuvrer au bon développement économique, tout *en garantissant l'accès universel en quantités suffisantes à l'énergie propre, appropriée et à un prix abordable*, et

2) aider les pays africains à *passer très rapidement à des systèmes exploitant les énergies renouvelables* qui appuient leurs stratégies de développement à faibles émissions de carbone tout en améliorant la sécurité économique et énergétique.

L'AREI se concentre sur la création de solutions intégrées pour relever le double défi que constituent l'accès universel à l'énergie et l'atténuation des changements climatiques. L'Initiative est fondée sur l'idée que toutes les sociétés, y compris celles d'Afrique, doivent adopter des systèmes énergétiques dont les émissions de carbone sont faibles ou nulles afin d'éviter que les changements climatiques ne soient catastrophiques. Conformément aux engagements et aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ces efforts déployés par l'Afrique doivent être soutenus, entre autres, par le financement public international à vocation climatique.

L'AREI met en évidence qu'il faut faire plus qu'étendre l'accès des ménages et des familles à l'électricité et qu'apporter des volumes suffisants de vecteurs d'énergie modernes pour que le développement des secteurs de production locaux et nationaux soit source de création d'emplois, de développement économique prospère et d'une plus grande résilience. Pour cela, il faut satisfaire les besoins des petits agriculteurs et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en termes de quantité et de qualité d'accès à l'énergie. Cette vision se fonde sur l'idée que l'accès à l'électricité ne se limite pas aux stricts besoins minimaux des ménages.

Pour les personnes démunies, un meilleur accès à l'énergie est une possibilité d'améliorer leurs moyens de subsistance. Par conséquent, l'AREI promouvra alors des efforts sans précédent visant à atteindre les populations qui ne sont actuellement pas rattachées aux réseaux nationaux. Elle planifiera l'élargissement de l'accès à l'électricité des services sociaux pendant que les sociétés africaines prendront des dispositions pour développer la sécurité sociale et d'autres moyens d'améliorer le bien-être de leurs populations au cours des décennies à venir.

L'AREI prévoit d'installer des systèmes énergétiques intelligents et décentralisés qui peuvent exploiter diverses technologies utilisant les énergies renouvelables. Avec une base de propriété très diversifiée par rapport à des systèmes énergétiques conventionnels et centralisés, un grand nombre de ménages, de communautés, de coopératives, de MPME et de grandes entreprises deviennent à la fois des producteurs et des consommateurs d'électricité. L'Afrique aura ainsi les moyens de passer rapidement à des systèmes énergétiques de l'avenir.

Dans la poursuite de ces objectifs, l'AREI adhère aux principes suivants :

- contribuer à la réalisation du développement durable en Afrique en améliorant et en accélérant le déploiement et le financement des énergies renouvelables en Afrique ;
- servir les intérêts de tout le continent africain et de ses pays ;
- encourager la coopération infrarégionale et promouvoir et soutenir uniquement les actions et les projets qui sont convenus par tous les pays concernés ;
- promouvoir une large gamme de technologies utilisant les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique produite à micro, petite et moyenne échelle, la biomasse moderne, l'énergie géothermique et l'énergie marine, pourvu qu'elles soient respectueuses de l'environnement et socialement rationnelles, qu'elles tiennent compte des spécificités et qu'elles soient conformes aux principes directeurs ;
- encourager l'utilisation de tous les systèmes d'exploitation des énergies renouvelables (des systèmes raccordés aux réseaux aux mini-réseaux en passant par des petits systèmes autonomes), et, d'autres formes d'énergie, en particulier celles qui satisfont les besoins des personnes démunies.

En outre, les travaux de l'AREI seront guidés par les grands préceptes suivants :

- l'appropriation des pays ;
- des approches programmatiques transformatrices ;
- l'utilisation sans transition des meilleurs systèmes d'énergie renouvelable décentralisés, modernes et intelligents qui facilitent la préparation d'un avenir où les émissions de carbone sont faibles ou nulles ;
- l'engagement multipartite et les garanties sociales et environnementales comme éléments essentiels de solutions durables ;
- la consolidation, à tous les niveaux, des conditions propices au renforcement de la participation des secteurs public et privé.

L'Initiative sera mise en œuvre en trois phases:

- La *Phase de déploiement immédiat* (2016 - mi-2017)
- La *Phase I* (2017-2020) : évaluations, activités de préparation et activités habilitantes cruciales à l'échelle du continent africain et dans plusieurs pays pionniers, qui jetteront les bases nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre dans la Phase II
- La *Phase II* (2020-2030) : mise en œuvre ambitieuse et à grande échelle des politiques, programmes et mesures incitatives définis au niveau national pendant la Phase I.

Les nombreuses activités dans le cadre de l'AREI – qui peuvent être soit des activités de soutien (tels que les études, processus participatifs d'orientation des politiques et multipartites), soit des mesures incitatives et des investissements (instruments tels que le soutien de tarifs de subventionnement, les investissements dans les mises à niveau du réseau, des garanties de paiement, des mesures d'atténuation de risques et les crédits concessionnels) – seront organisées autour de cinq domaines de travail et groupes d'activités.

Les domaines de travail comprennent : 1) l'inventaire des expériences et des activités en vue d'une coordination renforcée des initiatives existantes et futures sur les énergies renouvelables 2) le renforcement des cadres de réglementation, de soutien et d'incitation 3) le renforcement et la mobilisation des capacités, et la promotion de la coopération entre les parties prenantes à tous les niveaux, et 4) les finances et les financements. Pour compléter l'accent mis sur les politiques et les programmes, l'AREI va également 5) apporter un appui au développement de projets à des initiatives mises en suspens qui répondent à ses critères d'admissibilité et ont besoin d'un soutien supplémentaire. À cela s'ajouteront quatre domaines de travail transversaux pour soutenir les activités relatives à l'intégration, la communication, la participation, la diffusion et l'engagement.

L'AREI est dirigée par les Africains et est fortement ancrée dans les processus africains d'élaboration des politiques et de prise de décisions. La structure de gouvernance de l'AREI est constituée d' : i) un Conseil d'administration, ii) un Comité technique (CT), iii) un fiduciaire et iv) une Unité indépendante de mise en œuvre.

Le Conseil d'administration, constitué notamment de chefs d'Etat africains, sera chargé de mobiliser le soutien de la classe politique, de fournir une supervision et une vision stratégique, d'assurer le leadership africain et l'appropriation africaine de l'Initiative, et de superviser la mise en œuvre des projets et du programme de travail annuel. Le Conseil sera appuyé par un Comité technique, composé d'experts de haut niveau en matière d'investissement et de développement, ayant une expérience avérée dans le secteur de l'énergie sur le continent africain ou dans les pays en développement et dans d'autres domaines présentant un intérêt pour les divers domaines de travail de l'AREI. L'Unité indépendante de mise en œuvre sera responsable devant le Conseil d'administration et sera chargée de coordonner les diverses activités entreprises dans tous les domaines de travail qui ont pour but de renforcer les cadres stratégiques africains et d'attirer les financements consacrés aux projets relatifs aux énergies renouvelables. L'Unité sera également chargée de coordonner les activités de communication et de diffusion avec les parties prenantes africaines et internationales. La Banque africaine de développement (BAD) jouera le rôle de fiduciaire. Elle gèrera et centralisera une partie des fonds et des investissements.

L'Initiative établira des règles de gouvernance claires en pleinement conformes avec ses principes directeurs. Cela garantira que l'Initiative reste entièrement conduite par l'Afrique, et que toutes les actions contribuant à sa mise en œuvre (qu'elles soient prises par l'Unité indépendante de mise en œuvre et l'établissement fiduciaire ou directement par les pays ou d'autres institutions) soient fidèles aux principes directeurs et aux préceptes de l'AREI. Des procédures de suivi et d'évaluation qui correspondent au principe de l'appropriation africaine, qui sont fondées sur le besoin de flexibilité et qui assurent une utilisation efficace et transparente des ressources seront notamment instaurées.

L'Initiative fournira un cadre dirigé par l'Afrique de portée continentale pour soutenir la planification intégrale de politiques, de mesures incitatives et d'activités habilitantes au niveau des pays, rendues possibles par le financement public international. Il faudra aussi redoubler d'efforts pour établir des liens avec des partenaires internationaux, y compris grâce à la coopération Sud-Sud. Les objectifs de l'Initiative seront atteints en encourageant les partenariats, en regroupant des programmes existants et en mobilisant de nouveaux soutiens internationaux.

Ce faisant, l'Initiative contribuera à bâtir un avenir meilleur et plus prospère pour l'Afrique, fondé sur l'appropriation et le leadership africains, motivé par un but commun et propice à la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique, y compris ceux énoncés dans l'Agenda 2063. L'Initiative répondra à l'aspiration de tous pour une énergie propre, appropriée et abordable, une plus grande sécurité énergétique et économique et un climat sûr et stable pour tous.

# 1 INTRODUCTION

Le présent document présente le cadre de l'*Initiative africaine sur les énergies renouvelables (AREI)*, qui est une initiative entreprise par l'Afrique pour accélérer et intensifier l'exploitation de l'énorme potentiel du continent en matière d'énergies renouvelables. L'Initiative porte essentiellement sur la recherche de solutions intégrées pour élargir l'accès aux services énergétiques propres, dans le but de renforcer le bien-être humain et de conduire les pays africains vers un mode de développement durable et sans incidence pour le climat. L'AREI part du principe que, même si l'Afrique n'est pas un grand émetteur de gaz à effet de serre (GES), ses besoins en énergie vont augmenter, et les rapides progrès technologiques combinés à la chute des coûts des énergies renouvelables font des énergies renouvelables (des petits systèmes autonomes aux grandes installations) la meilleure solution énergétique et la plus rentable. L'AREI souligne les avantages que peut tirer l'Afrique si elle installe rapidement des systèmes d'exploitation des énergies renouvelables modernes, plus intelligents et constitués de petites et grandes sources de production interconnectées, et qui auront pour priorité d'être accessibles aux personnes qui actuellement ne disposent pas d'un accès adéquat aux services énergétiques modernes. L'objectif de l'Initiative est d'installer, d'ici à 2020, au moins 10 gigawatts (GW) de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique à partir de sources d'énergies renouvelables et d'au moins 300 GW d'ici à 2030.

L'AREI s'inspire des appels lancés récemment par des pays africains à prendre des mesures plus audacieuses au titre de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment dans le cadre du second secteur d'activités concernant le niveau d'ambition à prévoir avant 2020. Elle trouve son origine dans les négociations internationales sur les changements climatiques et les engagements pris par les pays développés à soutenir les efforts des pays en développement dans leur transition vers un mode de développement à faibles émissions de carbone. De ce fait, l'AREI diffère des autres initiatives sur les énergies renouvelables en Afrique et a pour but de les compléter. En mai 2014, le Groupe des négociateurs africains, qui représente 54 pays africains, a recommandé d'établir un partenariat mondial pour accélérer la transformation énergétique nécessaire pour limiter la hausse des températures mondiales à 2 degrés Celsius (° C). Cette recommandation a été approuvée par la réunion de la Conférence ministérielle africaine pour l'environnement (CMAE) qui s'est tenue au Caire (Égypte) du 2 au 6 mars 2015. Dans la décision 15/9, les ministres :

*Ont appelé le Fonds vert pour le climat et tous les partenaires, à appuyer la pleine opérationnalisation de l'initiative énergies renouvelables proposée par le Groupe africain, pour lancer des projets et activités pilotes dans l'objectif de démontrer le plein potentiel de ces incitations et de placer les bases pour une augmentation rapide et massive.*

Lors du Sommet de l'Union africaine (UA) qui a eu lieu en juin 2015 à Johannesburg, l'assemblée de l'UA a pris note des :

*... initiatives prises en matière d'énergies renouvelables en Afrique, et des progrès réalisés depuis la 15<sup>ème</sup> session de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE), en ce qui concerne [l'initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables], proposée par le Groupe africain de négociateurs (GAN), comme contribution aux efforts que la communauté mondiale déploie sous la conduite des pays développés pour lutter contre le changement climatique et assurer un développement durable..*

L'Assemblée de l'UA a également rappelé :

*... le programme phare de la CMAE sur l'énergie renouvelable, et [souligné] l'importance de sa mise en œuvre, et, à cet égard, [l'importance d'] assurer la liaison avec la Commission de l'UA, le NEPAD, le Groupe des négociateurs africains, la BAD, le PNUE, et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), et [l'importance de] faire en sorte que toutes les autres initiatives et propositions soient alignées avec le programme phare et que le financement soit obtenu du Fonds vert pour le climat (GCF), et qu'à cet effet les travaux soient dirigés par le Président de la CMAE.*

À cet effet, les chefs d'États ont également convenu « qu'un groupe technique, présidé par le président de la CMAE et constitué de la Commission de l'UA, du NEPAD, du Groupe des négociateurs africains, de la Banque africaine de développement (BAD), du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), formule des propositions et des projets concrets, afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer l'unité d'objectif pour l'Afrique, conformément à l'Agenda 2063. C'est pourquoi, l'AREI devrait être vue comme une initiative visant la mise en application des décisions prises par les ministres et chefs d'État africains au niveau continental pour combler le déficit énergétique dans le respect du climat.

L'AREI a officiellement été lancée par les chefs d'État africains dans le cadre de l'Union africaine le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties (COP21). Cette inauguration a immédiatement été suivie d'une déclaration conjointe de partenaires internationaux qui se sont engagés à apporter à l'AREI un soutien financier de 10 milliards de dollars pour la période 2015-2020.

Pour fonctionner, l'AREI contera sur l'engagement de multiples parties prenantes africaines pour concevoir et élaborer des programmes pouvant aider les pays à passer très rapidement à des systèmes énergétiques modernes et intelligents exploitant les énergies renouvelables qui définissent de plus en plus l'avenir énergétique à travers le monde. En d'autres termes, l'AREI collaborera avec les nombreuses initiatives qui existent en Afrique en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, elle les soutiendra et elle s'en inspirera. L'AREI viendra compléter ces initiatives, en s'intéressant aux domaines qu'elles ne couvrent pas ou dans lesquels elles pourraient être renforcées, et en mettant d'abord l'accent sur l'accélération de la mise en œuvre de projets prioritaires relatifs aux énergies renouvelables. Dans sa collaboration avec des parties prenantes régionales, sous régionales, nationales et locales, l'Initiative suivra un principe de base : identifier conjointement les possibilités de rendre les services énergétiques plus disponibles à des fins de production, tout en répondant aux exigences croissantes de services énergétiques liés à d'autres besoins importants comme l'éducation, la santé et les services communautaires.

Pour atteindre ses objectifs, l'AREI aidera les pays intéressés à formuler des politiques et des réglementations adaptées à leur contexte et leurs besoins spécifiques et fondées sur les nombreuses expériences du continent dans le déploiement de technologies utilisant les énergies renouvelables. En outre, l'Initiative soutiendra les efforts déployés par les pays dans la formulation de propositions d'investissement qui seront soumises à des sources de financement internationales, telles que le Fonds vert pour le climat, en utilisant les ressources publiques judicieusement afin de stimuler des investissements publics et privés.

Les buts et les objectifs de l'AREI sont pleinement conformes aux objectifs du programme phare régional africain sur l'énergie durable (ARFP), dont l'ambition est de faciliter l'apport d'un appui coordonné et consolidé aux pays africains pour développer leur secteur de l'énergie afin de parvenir à un bouquet énergétique durable.

L'AREI se fonde sur l'idée que le défi énergétique de l'Afrique est aussi grand que les possibilités de le relever sont nombreuses. Le changement transformationnel est certes nécessaire et possible, mais il doit être stimulé tant par des efforts internationaux réellement

concertés que par de la bonne volonté. En consolidant les partenariats et en réunissant les initiatives existantes tout en mobilisant de nouveaux soutiens internationaux pour développer des systèmes énergétiques sûrs et centrés sur les personnes, l'AREI aidera les pays africains à améliorer leur accès aux énergies plus propres, comme moteur de leur développement et de leur prospérité.

## 2 CONTEXTE

L'AREI s'inscrit dans le cadre d'importants défis et priorités d'envergure nationale, continentale et mondiale, y compris des défis relatifs au développement inclusif, à l'accès à l'énergie et à l'atténuation des changements climatiques. Elle trouve son origine dans un *cadre* ayant pour objet d'intégrer ce qui a souvent semblé être des objectifs contradictoires et conflictuels dans ces domaines.

### 2.1 PROBLEMES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Au cours de ces 15 dernières années, diverses régions d'Afrique ont enregistré une croissance soutenue et diversifiée, avec un taux de croissance moyen de 5 pour cent sur tout le continent. Toutefois, les facteurs de la croissance économique de l'Afrique restent pour la plupart inchangés. Les prix élevés des matières premières continuent de stimuler la croissance, sachant que près d'un tiers du produit intérieur brut (PIB) du continent est lié à l'utilisation et à l'exploitation des ressources naturelles, que plus de deux tiers des recettes de plusieurs pays africains provenant de l'exportation sont tirées de produits agricoles, du pétrole, des métaux et des minerais. Nonobstant cette situation générale, certains pays non exportateurs de ressources naturelles ont enregistré des taux de croissance élevés en diversifiant leurs activités économiques. Dans ces pays, une part de la main d'œuvre est passée d'emplois à faible productivité agricole à des emplois à productivité plus élevée dans les secteurs manufacturiers et des services. Pour accroître, puis soutenir, ce type de croissance diversifiée, il faut fortement augmenter l'approvisionnement énergétique du continent.

En septembre 2015, les États réunis en sommet au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York ont convenu de 17 objectifs du développement durable (ODD) assortis de cibles définissant les priorités mondiales en matière de développement et proposer des plans ambitieux sur l'avenir souhaité pour le développement humain à l'échelle mondiale. Ce nouvel ensemble d'objectifs du développement international couvre des objectifs vastes tels que l'élimination de la pauvreté, la réduction de la mortalité infantile, la croissance inclusive, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'utilisation durable des terres. Reconnaisant l'importance de l'énergie pour atteindre ces objectifs, les États ont adopté des objectifs de développement durable concernant spécifiquement l'énergie et les changements climatiques.

L'ODD n° 7 relatif à l'énergie vise à corriger les inégalités d'accès à l'énergie et à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », grâce à la fois à des actions nationales et à la coopération internationale. En pratique, cela veut dire qu'il faudra fortement augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national et mondial et de doubler le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces ambitions en termes d'énergie sont compatibles avec l'ODD n°13 relatif aux changements climatiques.

### 2.2 L'ENERGIE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CONTEXTE AFRICAIN

L'accès aux services énergétiques est une condition sine qua non du développement et du bien-être humain, tout comme du développement économique prospère et de la création d'emplois. L'Afrique a urgemment besoin d'aborder « l'accès à l'énergie » au moyen d'une expansion rapide et à grande échelle non seulement de la capacité de production d'électricité

(en réseau et hors réseau), mais également de la fourniture d'autres formes d'énergie. Il apparaît de plus en plus clairement que le déficit énergétique pourraient être comblées sans pour autant exacerber les changements climatiques qui menacent les fondations du développement de l'Afrique.

Alors que l'Afrique a peu contribué aux émissions mondiales, les scientifiques prédisent que les perturbations du climat y seront précoces et y auront des répercussions plus sévères que dans d'autres endroits du monde. Déjà en Afrique centrale, les températures annuelles moyennes sont constamment plus élevées que celles observées dans le passé, cette situation devrait s'étendre à tout le continent dans les 20 ou 30 prochaines années. Selon les scénarios prévoyant que le réchauffement des températures sera moyen, dans de nombreuses zones d'Afrique la hausse de la température dépassera 2°C d'ici à 2080 par rapport à la température moyenne annuelle de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Selon les scénarios où le réchauffement serait élevé (c'est-à-dire où les températures mondiales augmenterait de plus de 4°C), la hausse pourrait se produire d'ici à la moitié du XXI<sup>e</sup> siècle dans presque toute l'Afrique et atteindre entre 3°C et 6°C d'ici à la fin du siècle. L'Afrique est également le continent le plus vulnérable aux risques que présentent les changements climatiques et le plus touché par les effets néfastes qu'ils génèrent. Même un réchauffement des températures mondiales de 2°C pourrait exposer plus de la moitié de la population de l'Afrique aux risques de malnutrition. C'est pourquoi, l'adaptation aussi bien que les sinistres et dommages sont des préoccupations des plus urgentes.

Par conséquent, un objectif majeur de l'AREI est de réconcilier le double défi que représentent l'expansion de l'accès à l'énergie et l'atténuation des changements climatiques. Elle vise la transformation du système énergétique de l'Afrique et l'accélération du déploiement des technologies utilisant les énergies renouvelables ainsi que l'élargissement de leur accès. Ainsi, elle contribue aux efforts mondiaux, conduits par les pays développés, pour combler l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions et aider le monde -à prendre les mesures qu'il faut pour maîtriser la hausse des températures mondiales en dessous de 2°C, voire 1,5°C, un objectif crucial pour le développement et la prospérité de l'Afrique.

L'AREI estime qu'une évolution à petite échelle ne permettra pas de réaliser ni les objectifs liés à l'énergie ni ceux liés aux changements climatiques, encore moins de réaliser simultanément ces deux types d'objectifs. C'est pourquoi, l'AREI adoptera une approche stratégique et intégrée mettant l'accent sur la transformation de tout le système énergétique africain et prendra des mesures incitatives relatives à l'offre et la demande ainsi que des mesures internationales. Les travaux de l'AREI seront conformes aux propositions soumises par les pays africains dans les négociations des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces travaux démontreront l'engagement de l'Afrique à prendre des mesures d'atténuation et à assurer la transparence de la mise en oeuvre. De cette manière, les pays africains contribueront aux efforts internationaux pour réduire les émissions mondiales et remplir les obligations qu'ils ont contractées dans le cadre de la CCNUCC. Ce leadership africain devrait encourager les pays développés à honorer également les engagements qu'ils ont pris au titre de la CCNUCC.

Enfin, l'AREI reconnaît que toutes les sociétés, y compris les sociétés africaines, devraient passer à des systèmes énergétiques émettant peu ou pas de gaz carboniques, afin de limiter la hausse moyenne des températures mondiales à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels.

## 2.3 L'ACCES AUX SERVICES UTILISANT LES ENERGIES RENOUVELABLES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFRIQUE

Alors que les ressources et le potentiel en énergie de l'Afrique dépassent ses besoins actuels, la plupart de ses populations et de ses secteurs de production pâtissent des déficits énergétiques. Le cas de l'électricité est particulièrement parlant : près des deux tiers de la population du continent n'ont accès à aucun service d'électricité. La capacité de production d'électricité des 47 pays de l'Afrique subsaharienne, à l'exception de la République d'Afrique du Sud, qui est de 45 GW, est inférieure à celle de la Turquie, sachant que près d'un quart de cette capacité n'est actuellement pas disponible pour plusieurs raisons, dont le vieillissement et le manque d'entretien des centrales de production. Ainsi, le taux d'accès à l'électricité de l'Afrique subsaharienne, qui est de 32 pour cent, est le plus faible du monde. De vastes régions rurales d'Afrique ne sont pas électrifiées et la capacité de production actuelle n'est pas toujours à même de satisfaire la demande en électricité dans les zones urbaines et périurbaines qui croissent rapidement. Les pays d'Afrique du Nord, où l'accès à l'énergie est plus développé, devraient également profondément modifier leurs systèmes énergétiques afin de satisfaire les futurs besoins tout en préparant un avenir où les émissions de carbone seront faibles ou nulles. Les taux de croissance économiques élevés enregistrés récemment par l'ensemble du continent sont susceptibles de baisser, à moins que la situation énergétique ne s'améliore, comme l'a récemment montré l'expérience de l'Afrique du Sud.

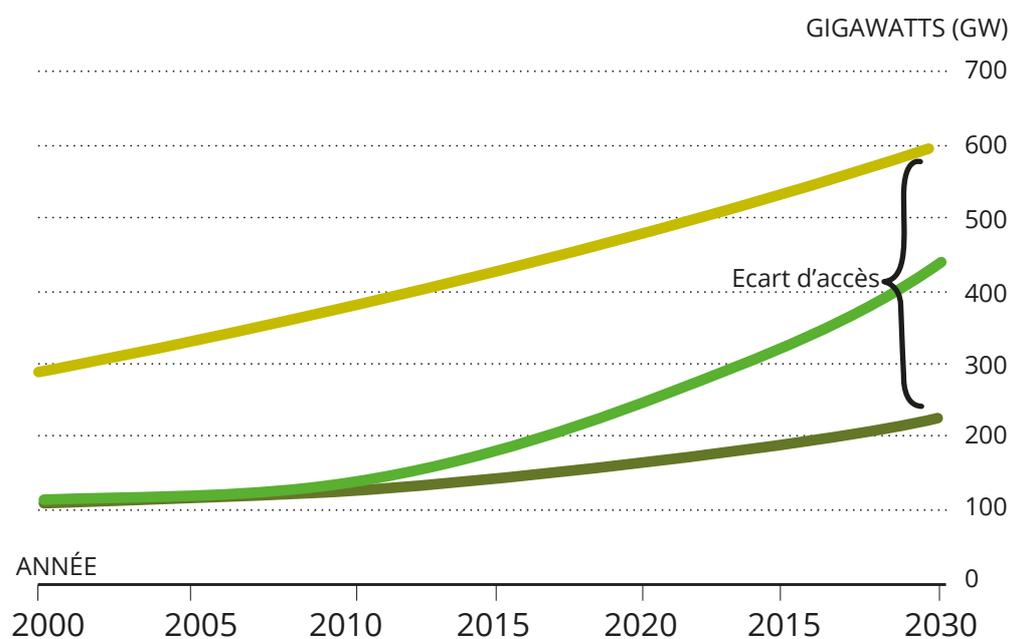
Les trajectoires d'électrification sont actuellement inadéquates, et bien que beaucoup d'initiatives soient précisément focalisées sur l'Afrique, leurs contributions globales et potentielles restent marginales par rapport aux besoins réels. L'ampleur du déficit énergétique varie en fonction des aspirations, des hypothèses et des prévisions, mais demeure très importante dans tous les cas de figure. Selon les projections présentées dans le graphique 2.1, en l'état actuel des choses, l'insuffisance de la capacité de production de l'Afrique avoisinera 400 GW en 2030.

### 2.3.1 Accès à l'énergie, équité et bien-être humain

L'accès à des services énergétiques adéquats est étroitement lié à la qualité de vie et au bien-être. Toutefois, l'énergie est très inégalement distribuée, et pire encore est le cas de l'accès à l'électricité. Dans certains pays africains, la consommation d'électricité par habitant est plus de cent fois inférieure à celle des pays industrialisés. Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la consommation moyenne d'électricité par habitant en Afrique était de 590 kWh en 2012, contre une moyenne mondiale annuelle de 2970 kWh par habitant.

L'Africa Progress Panel (APP) attire l'attention sur l'importance du facteur humain et des conséquences socioéconomiques du déficit énergétique, notant que l'Afrique subsaharienne est la seule région où le nombre absolu de personnes privé d'accès à l'énergie moderne est en passe d'augmenter en 2030, de 45 millions pour l'électricité et 184 millions pour des cuisinières propres.

Actuellement, plus de 600 000 femmes et enfants meurent chaque année à cause de la pollution de l'air intérieur due à l'utilisation du bois de feu pour cuisiner. Alors que d'autres régions s'engagent sur une trajectoire bien plus positive, d'ici à 2030, la part de la population africaine privée d'électricité passera de moins de la moitié de la population à plus des deux tiers, et la part de la population privée d'équipement propres pour faire la cuisine passera d'un quart à plus d'un tiers.



Graphique 2.1. Trajectoire de l'accès à l'énergie jusqu'à 2030. Les droites montrent trois tendances : i) La droite jaune-vert représente les besoins en capacité de production pour un accès total à 2000W/ménage, calculés à partir de l'an 2000 ; ii) la droite verte représente les objectifs du Programme pour le Développement de l'Infrastructure en Afrique (PIDA), dirigé par l'UA, avec un taux de croissance annuel d'environ 6% ; iii) la droite kaki représente les tendances actuelles et passées de la capacité de production d'électricité installée (2.5-3%/an). Il convient de noter que même l'objectif ambitieux du PIDA concernant une croissance annuelle de 6% par an ne comblera pas le déficit énergétique avant 2038 au plus tôt.

Si les plus démunis avaient davantage accès à l'énergie, leurs conditions de vie s'amélioreraient significativement. C'est pour cette raison que l'un des principaux objectifs de l'AREI porte sur l'accès à l'énergie, étant entendu qu'il faudra déployer des efforts exceptionnels pour atteindre les populations qui ne sont actuellement pas raccordées aux réseaux nationaux. Une initiative s'appuyant sur les énergies renouvelables pour induire un changement transformateur doit prendre en considération l'importance des solutions hors réseau et les moyens nécessaires pour prendre des mesures d'incitation, d'appui et de renforcement des capacités.

De même, une initiative transformatrice s'appuyant sur les énergies renouvelables et tournée vers l'avenir tient compte de l'importance des mesures qui promeuvent une utilisation *efficace* de l'énergie et qui éliminent les facteurs incitant les plus riches à la surconsommation énergétique. En fin de compte, le monde doit parvenir à une convergence approximative en matière d'utilisation de l'énergie par habitant, à des niveaux qui sont compatibles avec les limites des capacités de la planète, où l'utilisation de l'énergie par habitant augmentera dans les pays africains et diminuera dans les pays développés, de sorte que tous les pays utilisent l'énergie de manière efficace.

### 2.3.2 Fournir des services énergétiques aux secteurs agricole et de production alimentaire

L'agriculture contribue significativement au tissu économique et social de la majorité de pays africains et joue un rôle de loin relativement plus important en Afrique que dans d'autres régions. La valeur ajoutée moyenne de l'agriculture en Afrique subsaharienne, par exemple, était de 19 pour cent en 2008, contre deux pour cent en Europe et sept pour cent en Amérique latine. Ce secteur représente donc une part importante du PIB des pays africains : 14 pour cent en moyenne en 2014 et de près de 50 pour cent dans certains pays. L'agriculture représente environ 40 pour cent des recettes du continent en devises fortes, produit 60 pour cent des emplois et est à l'origine d'une large part de l'épargne et des revenus fiscaux.

Environ 80 pour cent de toutes les terres agricoles du continent sont des petites exploitations de moins de deux hectares, et la plus grande partie de la production provient de cultures pluviales sur des terres peu fertiles, pour lesquelles la mécanisation est minimale et l'accès à d'autres intrants essentiels est limité. Plusieurs dizaines d'années après la révolution agraire verte asiatique, l'agriculture africaine est toujours en retard par rapport à toutes les autres régions en développement au regard des indicateurs de productivité agricole ; par exemple, le facteur de productivité totale n'était que de 1,7 pour cent au milieu des années 2000. L'accès aux technologies et aux intrants agricoles est moins développé que dans d'autres parties du monde, et la capacité pour adopter des innovations est généralement faible. Le tableau 2.1 compare le niveau de mécanisation agricole en Afrique au reste du monde. Il ressort clairement que les petits exploitants agricoles en Afrique dépendent de technologies à haute intensité de main d'œuvre, ce qui les rend souvent particulièrement vulnérables aux chocs climatiques, écologiques et économiques.

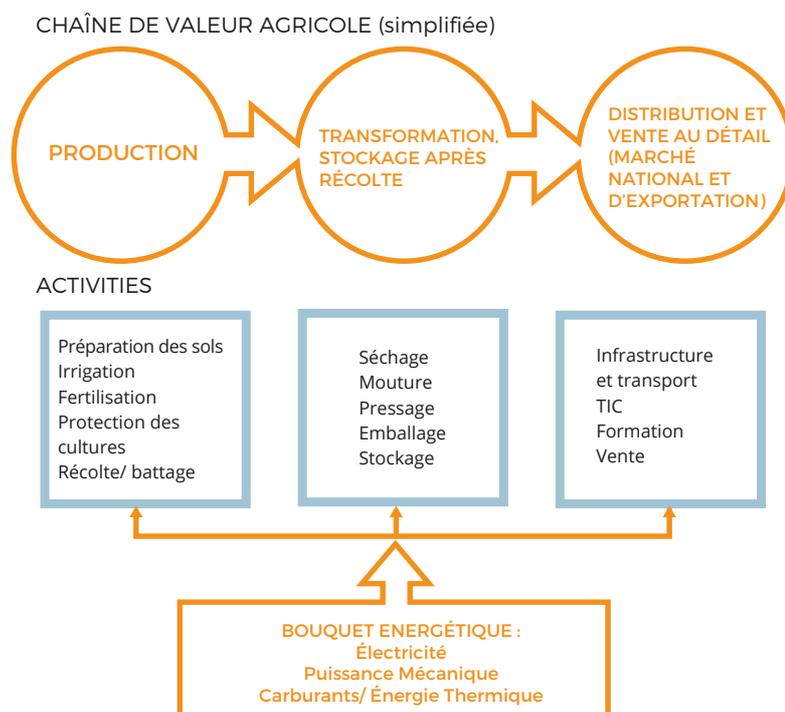
Désignation	Afrique	Amérique Latine	Europe	Monde
<b>Tracteurs</b>	<b>523917</b>	<b>1765242</b>	<b>10737469</b>	<b>25530184</b>
- <i>Ouvriers agricoles par tracteur</i>	<b>394</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>51</b>
- <i>Hectares par tracteur</i>	<b>2113</b>	<b>67</b>	<b>45</b>	<b>187</b>

Tableau 2.1. Indicateurs de la mécanisation agricole en Afrique et dans le monde (2003) – Source : FAOSTAT, 2008

Par conséquent, pour réduire la pauvreté en Afrique il faut avant tout améliorer les pratiques agricoles. La hausse de la productivité agricole est le principal moteur de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la génération de revenus et du développement des zones périurbaines et rurales. Il est possible d'améliorer la productivité agricole et la résilience aux changements climatiques en augmentant la production agricole par l'irrigation, par l'amélioration de la transformation agroalimentaire, par la hausse du nombre et de la qualité des installations de stockage d'après récolte et par la consolidation des chaînes de distribution et de vente au détail, des mesures qui nécessitent toutes de l'énergie (Voir schéma 2.2).

Les agriculteurs africains ont besoin d'accéder à une énergie de meilleure qualité et en plus grande quantité, ainsi qu'à de plus nombreux services énergétiques pour augmenter leur productivité et leurs revenus. On peut y parvenir de manières très différentes que celles utilisées au début de l'intensification agricole sur d'autres continents, par exemple en mettant l'accent sur l'agriculture fondée sur des connaissances approfondies dans le domaine de l'agroécologie et de l'agriculture écologiquement intensive de petite taille, en utilisant de plus petites machines agricoles alimentées par l'électricité, en adoptant des technologies utilisant les énergies renouvelables pour pomper l'eau, pour l'irrigation et pour la réfrigération et en utilisant le biogaz pour produire de la chaleur.

Seuls, les producteurs agricoles ne peuvent opérer la transition vers des pratiques agricoles nécessitant un usage énergétique intensif. Ils ont besoin d'être aidés par les autorités publiques, le secteur privé, les instituts de recherche et la société civile. Les services énergétiques doivent être associés à d'autres intrants tels que la diversité de semences écologiquement appropriées, les machines et les engrais, l'accès aux marchés agricoles internationaux et locaux, les facilités de crédit et d'autres services et la capacité institutionnelle de faciliter la coordination des diverses étapes de la chaîne de valeur.



Shéma 2.2. Apports énergétiques à chaque étape d'une chaîne de valeur agricole (adaptation à partir de Practical Action, 2012)

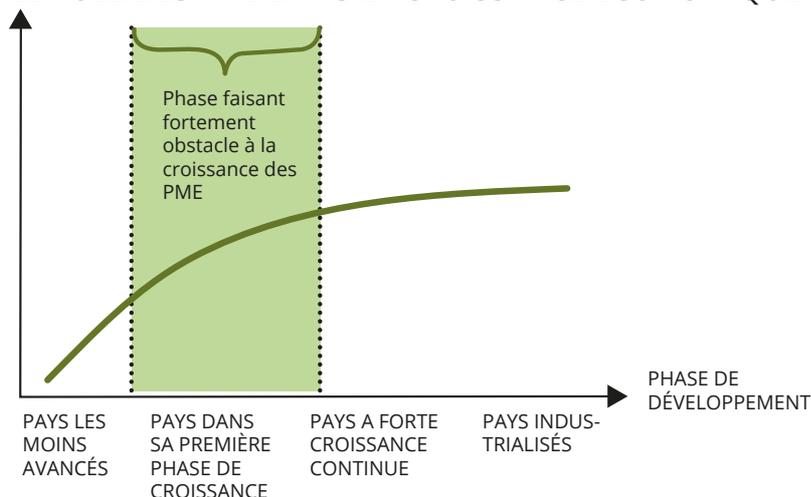
### 2.3.3 Fournir des services énergétiques aux secteurs industriels et des services

L'AREI reconnaît que l'énergie est un impératif majeur pour stimuler les secteurs de production locaux et nationaux. Cela implique de répondre aux besoins des entreprises de toutes tailles, en termes de quantité et de qualité d'accès. La vision de l'AREI de l'accès à l'électricité ne se limite donc pas à la fourniture d'électricité nécessaire à l'éclairage des ménages.

#### 2.3.3.1 Micro, petites et moyennes entreprises et coopératives

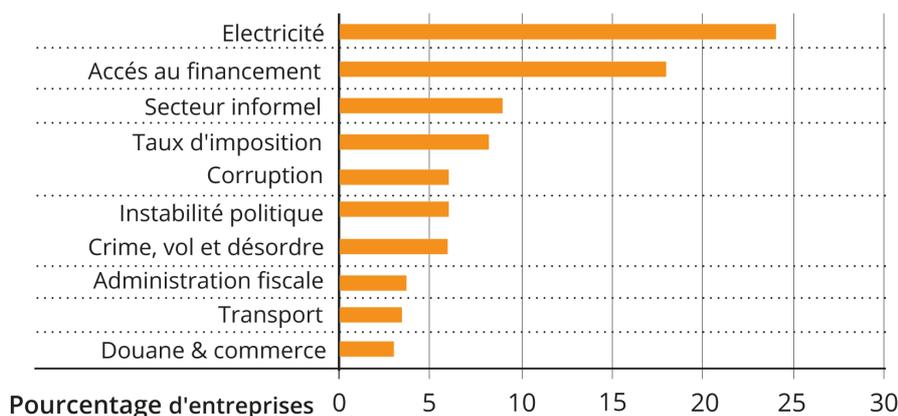
En dehors du secteur agricole, la grande majorité des populations africaines gagnent leur vie dans le secteur des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), qui englobent, entre autres, les artisans, les coopératives et les associations communautaires à but non lucratif. En plus de leurs activités dans des exploitations agricoles à petite échelle, un grand nombre de femmes africaines possèdent et dirigent une grande variété d'entreprises informelles. Fournir des services énergétiques adéquats et abordables à ce secteur est bénéfique à toute l'économie, même si la contribution des MPME à la croissance économique de l'Afrique est à peine reflétée dans les statistiques officielles du PIB. Cela étant, des études ont montré une forte corrélation entre les MPME et les niveaux de revenus ; dans les pays aux revenus plus élevés, elles contribuent même jusqu'à 60 pour cent du PIB (graphique 2.3). L'introduction de services énergétiques qui réduisent la charge de travail (par exemple, la mouture des grains et le pompage de l'eau) libère du temps aux femmes et réduit la pénibilité de leurs tâches, ce qui leur permet d'accroître et/ou d'étendre leurs activités productives dans d'autres domaines qui sont sources de revenus.

## LE RÔLE DES PME DANS LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Graphique 2.3. Petites et moyennes entreprises et croissance économique (Fjose, Grunfeld et Green, 2010)

Les petites et moyennes entreprises (PME) ont identifié le manque de fiabilité des services de fourniture d'électricité comme étant un obstacle majeur à leur croissance (graphique 2.4). Les délestages chroniques d'électricité continuent d'entraver les secteurs manufacturiers et les secteurs des services en Afrique et, en définitive, son développement économique général. Comme le montre le graphique 2.5, la croissance de la production d'électricité par habitant stagne depuis un certain temps en Afrique subsaharienne alors qu'elle est en hausse dans toutes les autres régions du monde. Il est donc utile de jeter les bases d'une expansion de l'accès des MPME à l'électricité en Afrique subsaharienne dans une perspective de croissance économique et de développement durable.



Graphique 2.4. Dix facteurs limitant les activités des entreprises en Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2010)

Les MPME ont absolument besoin de pouvoir accéder à des services énergétiques modernes pour fonctionner efficacement et faire des bénéfices. L'électricité est nécessaire pour alimenter les outils, les appareils et l'équipement de production, afin de permettre aux entrepreneurs de prendre part à l'économie de la connaissance et d'en tirer profit (schéma 2.2). Par exemple, une évaluation des besoins en énergie menée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dans les zones périurbaines en Angola a conclu

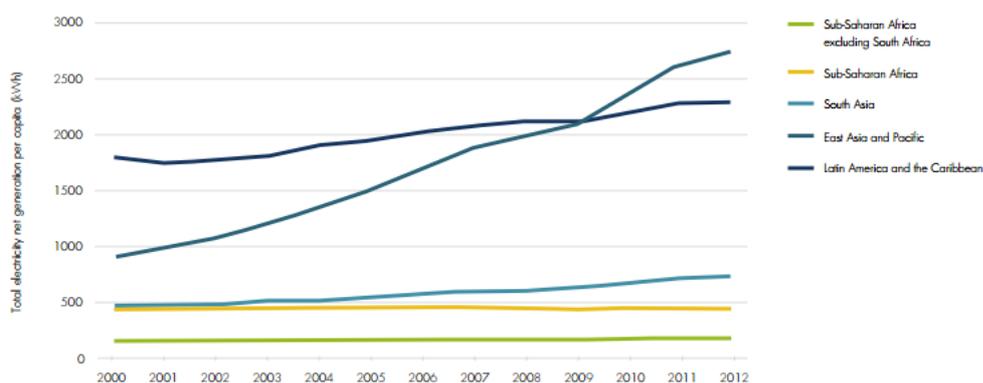


Tableau 2.5. Capacité de production 2000-2012 : Régions du monde (Source: Africa Progress Panel, 2015:38)

que toutes les PME investissent dans le domaine énergétique pour soutenir leurs activités commerciales. Par conséquent, un meilleur accès à l'énergie offre de vastes possibilités de mener des activités de production génératrices de revenus, un moyen d'aider les plus démunis à sortir de la pauvreté. Des services énergétiques peu coûteux et fiables permettront aux MPME, aux coopératives et aux associations communautaires de renforcer leur position sur le marché, de renforcer leur offre de services et de produits, d'élargir leurs débouchés commerciaux et d'accompagner les flux de revenus sur le marché local et le marché des exportations.

#### Objectifs des PME

#### Contribution des services énergétiques à la réalisation des objectifs

Hausse de la productivité grâce à la mécanisation et à l'efficacité énergétique	Fournir de l'énergie pour le fonctionnement des machines automatisées et moderniser les équipements pour les activités de transformation de produits agricoles et les petites industries peuvent transformer les activités des entreprises peu productives, à haute intensité de main d'œuvre en des opérations à forte valeur ajoutée.
Renforcement des capacités de transformation et des services alimentaires	Fournir de l'énergie pour faire fonctionner les équipements de réfrigération, de congélation et de séchage contribuent à la conservation des produits agricoles tels que le lait, le poisson, les épices, les fruits, la viande et le maïs aux fins d'exportation ou de vente au détail.
Amélioration de la communication commerciale	L'accès à l'énergie rend possible l'utilisation de la téléphonie vocale, de l'informatique, de services Internet et d'autres outils d'information et de communication qui peuvent aider les entrepreneurs à s'informer sur le marché et sur les conditions atmosphériques.
Augmentation des heures pour répondre à la demande de pointe	L'éclairage électrique permet aux entrepreneurs d'allonger leur journée de travail et donc d'augmenter leurs revenus en servant les clients le soir ou en faisant fonctionner les ateliers de travail après la tombée de la nuit. L'éclairage public permet aux vendeurs de rue de prolonger leurs heures de travail.
Amélioration de la qualité et de la sécurité des conditions de travail	Les services énergétiques modernes sont plus propres et plus sûrs que les moyens traditionnels de refroidissement, de cuisson et d'éclairage, qui ont des avantages pour les ouvriers et les consommateurs. L'élimination de l'utilisation de lampes à pétrole dégageant de la fumée, des appareils de cuisson rudimentaires et des branchements électriques instables (tels que l'électricité piratée) réduit les risques d'accidents et de pollution de l'air intérieur.
Augmentation des débouchés commerciaux par le regroupement/ les associations.	La possibilité d'accéder à des appareils électriques à des endroits spécifiques promeut la concentration des populations dans des emplacements communs, ce qui crée de nouveaux débouchés commerciaux et d'autres avantages qu'offrent les regroupements industriels.

Tableau 2.2. Le lien entre énergie et PME

### 2.3.3.2 Fournir des services énergétiques aux industries

En Afrique, la demande en énergie des industries augmentera considérablement au cours des prochaines décennies. L'Afrique, continent le moins industrialisé, a l'avantage du retardataire, car elle évite les nombreux problèmes qui ont affligé les pays qui se sont industrialisés rapidement. Les pays africains ont la possibilité d'adopter des stratégies industrielles qui réduisent la pollution et les besoins excessifs en énergie, tout en sautant certaines étapes pour embrasser des systèmes énergétiques modernes et diversifiés utilisant les énergies renouvelables. L'AREI considère que les énergies renouvelables sont la solution (sur le long terme), même pour répondre aux besoins les plus énergivores. En facilitant l'acquisition et le déploiement de technologies de meilleure qualité et bien conçues, adaptées aux besoins, l'Afrique a la possibilité d'utiliser des sources d'énergies renouvelables pour bâtir le système énergétique de l'avenir, où la production énergétique à partir de sources d'énergies renouvelables à une échelle relativement petite répond à la plus grande partie des besoins en énergie et est complétée par la production énergétique à plus grande échelle et par d'autres capacités d'équilibrage et de réserve.

### 2.3.4 Fournir des services énergétiques aux services sociaux et communautaires de base

Pour la plupart des Africains ne disposant pas d'un accès suffisant aux services énergétiques, la fourniture d'énergie aux services sociaux de base au niveau communautaire est une priorité. L'approvisionnement énergétique et électrique des écoles, des centres de santé et d'autres institutions publiques d'intérêt collectif est inestimable. L'AREI va précisément cibler ces services sociaux et orienter clairement et explicitement ses travaux sur les communautés et les populations.

La fourniture d'énergie aux services communautaires est essentielle pour la santé et l'éducation. Tout comme l'énergie est nécessaire pour les bâtiments, les employés, les équipements et les médicaments, elle est nécessaire pour garantir l'efficacité du système de santé. Les populations ne peuvent pas recevoir des soins de santé de qualité si les établissements de santé où ils se rendent ne sont pas dotés d'un éclairage électrique adéquat, d'un équipement de réfrigération ou de stérilisation, et n'attirent pas le personnel compétent. Grâce à l'éclairage électrique, les écoles peuvent fonctionner en dehors des heures de jour, permettant ainsi de prolonger la durée des heures de travail des élèves, des adultes et des enseignants. Les services de toutes les institutions publiques peuvent être améliorés et étendus grâce à l'électricité, pour assurer l'éclairage, la production de froid et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Quand la fourniture d'électricité est fiable, les bureaux de l'administration locale et les postes de police peuvent conserver les données démographiques, les informations fiscales, les registres juridiques et d'autres données publiques à l'aide d'ordinateurs, de photocopieuses et d'imprimantes.

De la même manière, quand les associations communautaires ont accès à l'électricité, elles peuvent fournir une gamme de services, améliorer la participation locale aux processus de prise de décisions et entreprendre d'autres initiatives au service du développement local.

Si l'AREI se veut ambitieuse, elle se doit de préparer l'élargissement de l'accès des services sociaux à l'électricité à mesure que les sociétés africaines développent des prestations en matière de sécurité sociale et d'autres moyens pour améliorer le bien-être de leurs populations dans les décennies à venir.

## 3 BUTS ET OBJECTIFS DE L'AREI EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

### 3.1 OBJECTIFS

L'AREI a deux grands objectifs. Elle a d'abord pour but d'aider à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), à renforcer le bien-être humain et à appuyer un développement économique conséquent, *en garantissant l'accès universel en quantité suffisante à l'énergie propre, appropriée et à un prix abordable*. Ensuite, elle a pour ambition d'aider les pays africains à *sauter des étapes pour directement embrasser des systèmes utilisant les énergies renouvelables* qui puissent soutenir des stratégies de développement sobres en carbone tout en renforçant la sécurité économique et énergétique.

### 3.2 PRINCIPES DIRECTEURS

**Pour atteindre ces objectifs, l'AREI adhère aux principes suivants :**

- contribuer au développement durable en Afrique en améliorant et en accélérant le déploiement et le financement des énergies renouvelables en Afrique
- servir les intérêts de tout le continent africain et de ses pays
- encourager la coopération infrarégionale et promouvoir et soutenir uniquement les actions et les projets qui sont convenus par tous les pays concernés.
- promouvoir une large gamme de technologies utilisant les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique produite à micro, petite et moyenne échelle, la biomasse moderne, l'énergie géothermique et l'énergie marine, pourvu qu'elles soient respectueuses de l'environnement et socialement rationnelles, qu'elles tiennent compte des sexes et qu'elles soient conformes aux principes directeurs.
- encourager l'utilisation de tous les systèmes d'exploitation des énergies renouvelables (des systèmes raccordés aux réseaux aux mini-réseaux en passant par des petits systèmes autonomes) et encourager les utilisations d'autres formes d'énergie, en particulier celles qui satisfont les besoins des personnes démunies.

### 3.3 IMPERATIFS DE DURABILITE

L'AREI est conforme au Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 et aux ODD qui ont été convenus, en particulier l'ODD n°7 sur l'énergie et l'accès à l'énergie et l'ODD n°13 sur les changements climatiques, ainsi qu'aux objectifs de la CCNUCC. Les efforts visant à répondre directement aux besoins énergétiques en vue du développement social, comme le développement des écoles, des centres de santé et des services de communication, sont cruciaux pour appuyer les capacités de développement des communautés dans les zones rurales et urbaines et contribuer directement à la réalisation de plusieurs autres ODD. Ces dernières années, de nombreuses initiatives telles que l'initiative Energie durable pour tous (SE4ALL), le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) de l'UA, Power Africa, le Couloir africain de l'énergie propre, et un grand nombre d'autres initiatives de la société civile et des communautés, sont nées pour faire face aux défis que pose l'énergie en Afrique. L'AREI va s'appuyer sur ces initiatives, collaborer avec elles et les influencer, créer les moyens d'échanger les meilleures pratiques et expériences et faciliter l'identification et la coordination des possibilités de réaliser des investissements.

### 3.4 LE SYSTEME ENERGETIQUE DE L'AVENIR

Le système de production électrique est traditionnellement formé d'un petit nombre de grandes centrales électriques qui approvisionnent chacune une clientèle de masse. Cette façon de fournir de l'électricité nécessite un capital important, génère d'importants coûts d'exploitation et est relativement rigide, ce qui constitue un problème pour de nombreuses compagnies d'électricité africaines. Cette conception est également limitée pour ce qui est de desservir les populations et communautés des zones rurales, c'est pourquoi la majorité des habitants ruraux des pays africains n'est pas raccordée au réseau.

Le déploiement des technologies utilisant les énergies renouvelables se produit à différentes échelles, partant de petites unités autonomes aux plus grands systèmes de réseaux intégrés en passant par des mini-réseaux isolés, et offre une nouvelle vision très inspirante du système énergétique de l'avenir.

Les coûts des énergies renouvelables sont déjà compétitifs face aux centrales électriques conventionnelles utilisant les énergies fossiles récemment construites dans la plupart des pays.<sup>1</sup> Toutes les incertitudes qui entouraient la faisabilité économique et technique des énergies renouvelables il y a dix ans en arrière ont disparu. À l'heure actuelle, la difficulté consiste plutôt à déterminer les cadres réglementaires et les mécanismes d'incitations qui sont nécessaires pour déployer les énergies renouvelables à très large échelle. Le potentiel de l'Afrique en matière d'énergies renouvelables est énorme : McKinsey a estimé que l'énergie solaire pourrait fournir une capacité de plus de 10 000 GW, l'énergie éolienne de 109 GW, l'énergie hydraulique de 350 GW et l'énergie géothermique de près de 15 GW.

L'AREI tirera parti de la baisse rapide des coûts, des nouvelles innovations technologiques et d'ingénierie et de nouveaux modèles de prestation du secteur de l'électricité. Les sources d'énergies renouvelables peuvent être exploitées n'importe où, par et pour les ménages, les communautés, les PME et de plus grandes entités pour leur propre consommation, et être intégrées dans des systèmes dynamiques de réseau intelligent et multidirectionnel. Des approches modulaires ou progressives permettant une mise à l'échelle des infrastructures de production, de transmission et de distribution sont de plus en plus en vogue d'autant plus que les coûts baissent et que de nouveaux modèles de gestion se développent. En adoptant les nouvelles technologies « intelligentes » en sautant certaines étapes, les pays africains éviteront d'être scellés aux technologies onéreuses de plus en plus obsolètes tout en répondant aux besoins en services énergétiques locaux et nationaux.

En faisant la promotion des solutions décentralisées et distribuées en plus de la production à grande échelle, l'expansion des énergies renouvelables peut se produire rapidement dans l'ensemble des pays et des régions. On peut initier simultanément de plus petits projets décentralisés dont la durée de construction peut aller de quelques semaines à quelques années, contrairement aux cinq à dix ans, ou plus, nécessaires pour construire de plus grandes installations centralisées. La fragmentation des investissements offre aux pays africains la possibilité d'augmenter rapidement la production énergétique. Sur le long terme, les systèmes peuvent progressivement être connectés de manière dynamique pour se

---

<sup>1</sup>Le coût moyen actualisé de l'énergie (LCOE) pour l'énergie éolienne a diminué de 58% et pour l'énergie solaire de 78% entre 2009 et 2014. Les coûts de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables vont de 3 à 10 centimes de dollars US par kWh pour les grandes centrales hydroélectriques, de 5 à 10 centimes de dollars pour l'énergie géothermique, et de 5 à 14 centimes de dollars pour l'énergie éolienne terrestre (IRENA, 2014, *Renewable Power Generation costs in 2014*). En 2013, dans le cadre d'un processus d'appel d'offres compétitif, l'Afrique du Sud a signé un accord pour l'achat d'électricité produite avec des éoliennes à 7,5 centimes de dollars, l'achat d'énergie solaire photovoltaïque à 10 centimes de dollars et l'achat de solaire à concentration pour 16,6 centimes de dollars.

soutenir, s'équilibrer et se renforcer mutuellement, tant à l'intérieur des pays qu'à travers les régions – ce qui fait baisser davantage encore les coûts totaux.

L'AREI projette d'installer un système énergétique intelligent et décentralisé capable d'exploiter un bouquet énergétique produit à partir d'énergies renouvelables à diverses échelles et à l'aide de divers types de technologies, et qui donnera rapidement aux populations rurales déconnectées des réseaux nationaux un accès à l'énergie. Lorsque les projets relatifs aux énergies renouvelables attireront de nouveaux investisseurs et entrepreneurs, la base d'appropriation deviendra plus diversifiée par rapport aux systèmes énergétiques conventionnels.

### 3.5 CALENDRIER ET AMBITION

L'AREI s'appliquera en trois phases.

#### PHASE DE DÉPLOIEMENT IMMÉDIAT (2016-2017)

- Pendant **la phase de déploiement immédiat**, l'AREI élaborera ses protocoles directeurs et établira des relations de travail entre le Conseil d'administration, le Comité technique, l'établissement fiduciaire (la BAD) et l'Unité indépendante de mise en œuvre. Elle mettra au point et améliorera un Plan d'action ainsi que des critères de sélection, d'éligibilité au soutien financier et de hiérarchisation de futures projets et programmes. L'AREI mettra l'accent sur l'inventaire et l'évaluation des projets d'exploitation des énergies renouvelables déjà existants en Afrique, en vue de constituer une base, d'identifier les meilleures pratiques, d'éviter les doublons et de gagner en efficacité et en synergie. Elle collaborera avec des décideurs et des parties prenantes africains, représentant la communauté internationale, et des entrepreneurs existants. Elle aura pour objectifs d'initier immédiatement des discussions sur la transformation rapide à partir de divers modèles de déploiement des énergies renouvelables et d'identifier des domaines d'harmonisation et de collaboration.

#### PHASE I (2017-2020)

- Entre 2017 et 2020, l'AREI identifiera, facilitera et appuiera la mise en place de structures incitatives particulièrement prometteuses et de trains complets de mesures par les États africains intéressés. Elle examinera en collaboration avec les États les avantages d'un cadre propice solide et sûr pour l'investissement des secteurs public et privé. Elle aidera à lever des fonds publics internationaux qui serviront de levier aux investissements publics, ce qui donnera la possibilité à divers acteurs de tout le continent d'investir immédiatement dans les énergies renouvelables. L'AREI identifiera des projets africains et internationaux exploitant des technologies d'efficacité énergétique et des technologies utilisant les énergies renouvelables socialement et environnementalement appropriées et des applications qui peuvent être reproduites rapidement dans d'autres pays africains. Elle collaborera avec d'autres pour concrétiser des projets et des programmes prometteurs mis en suspens qui remplissent ses critères de sélection.
- Le but est d'installer **au moins 10 GW de capacité de production nouvelle et additionnelle à partir des énergies renouvelables** dans les pays intéressés et réceptifs de tout le continent africain, d'ici à 2020. Il s'agira d'une approche axée sur la demande et conforme aux priorités et aux critères de sélection de l'AREI.
- La phase I devrait être vue comme une période d'apprentissage et de gain d'expérience qui établira les **fondations** permettant de reproduire les expériences fructueuses et de les améliorer pendant la phase II.

## PHASE II (2020-2030)

- De 2020 à 2030, l'AREI s'appuiera sur l'expérience qu'elle aura tirée de la Phase I pour instaurer des politiques nationales complètes partout en Afrique. L'AREI consolidera l'engagement et la collaboration avec les États et d'autres décideurs, de nombreuses sources de financement (publiques, privées, nationales et internationales), des entrepreneurs, des membres de la société civile et des associations et d'autres parties intéressées. Pendant la phase II, l'AREI se servira de son expérience tirée de la Phase I pour encourager activement la mise en œuvre à grande échelle de programmes transformateurs d'exploitation des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et de politiques et mesures incitatives nationales sur tout le continent africain. Les efforts déployés pour encourager l'instauration de cadres propices stables à l'aide de nouvelles politiques, de réformes réglementaires, de garanties et d'activités de renforcement des capacités intensifieront les investissements cruciaux à la hausse et développeront les énergies renouvelables parmi des acteurs très divers (qui, pour la plupart, notamment des petites entités, seront novices dans le secteur de l'énergie). L'AREI s'emploiera à faciliter des accords contractuels équitables dans ce nouveau cadre politique, de développement de projet et de l'investissement en vue de veiller à ce que les efforts soient conformes à ses principes.
- Le but est de parvenir à **l'accès universel aux services énergétiques d'ici à 2030**, à raison d'une utilisation d'électricité par habitant d'au moins 2000 kWh par an<sup>2</sup>, tout en se rapprochant d'un modèle émettant peu ou pas de carbone. À cet effet, il faudrait installer au moins **300 GW** de capacité de production nouvelle et additionnelle à partir des énergies renouvelables d'ici à 2030<sup>3</sup>. Cet objectif est certes ambitieux et non contraignant, mais il est réalisable si les principaux acteurs (nationaux et internationaux) et les populations africaines se donnent les moyens suffisants d'y parvenir. L'AREI collaborera avec d'autres initiatives relatives à l'accès à l'énergie, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique pour optimiser les résultats.
- L'objectif général de l'AREI est de contribuer aux efforts mondiaux<sup>4</sup> de limitation du réchauffement climatique tout en prenant en compte les besoins énergétiques de l'Afrique et en y répondant. Non seulement l'accélération du déploiement et de l'investissement dans les technologies exploitant les énergies renouvelables et d'efficacité énergétique partout en Afrique améliorera immédiatement la vie et les moyens de subsistance des populations africaines, mais cela aidera aussi le monde à réaliser son objectif de limiter le réchauffement mondial à 2°C, voire 1.5°C, un objectif crucial pour le développement et la prospérité à long terme de l'Afrique.

---

<sup>2</sup> Pour référence, actuellement, au Brésil, la consommation d'électricité par habitant et par an est d'environ 2500 kWh.

<sup>3</sup> Cet objectif sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution et de l'amélioration des capacités techniques et de mise en œuvre.

<sup>4</sup> Dans le cadre des négociations sur les changements climatiques et sur les objectifs au-delà de 2020, l'AREI montrera l'engagement de l'Afrique à mettre en place un programme mondial d'aide aux énergies renouvelables, tel que suggéré par le Groupe des négociateurs africains dans sa proposition de 2014 à la CCNUCC intitulée « Instauration d'un partenariat mondial ayant pour but d'accélérer la transformation énergétique nécessaire pour que le réchauffement climatique demeure bien en deçà des 2°C en favorisant l'adoption de mesures de tarif garanti dans les énergies renouvelables et d'autres mesures incitatives ».

	Phase de déploiement	Phase I (2017-2020)	Phase II (2020-2030)
Sous-continente	Continentale	Début de toutes les activités principales et activités transversales Capitalisation du Fonds d'affectation Fonctionnement total de l'Unité indépendante de mise en oeuvre Création de l'Institut africain pour l'énergie	Extension de l'Unité indépendante de mise en oeuvre Augmentation de la capitalisation du Fonds d'affectation Modification et adoption des schémas les plus fructueux dans tout le continent
		Concertation des institutions sous-continenteles	Consolidation des programmes et initiatives sous-continenteaux
Nationale	Participation des pays à la construction de l'IAER	Programmes/ trains de mesures complets dans de nombreux pays Appui au développement de projets dans de nombreux pays Évaluations, études de planification, collaboration avec tous les pays	Programmes/ trains de mesures complets et mesures d'incitations efficaces en faveur des énergies renouvelables dans tous les pays Financement provenant du Fonds vert pour le climat et d'autres entités publiques internationales en faveur de tous les pays Appui au développement de projets selon qu'il convient

### 3.6 RESULTATS ESCOMPTES

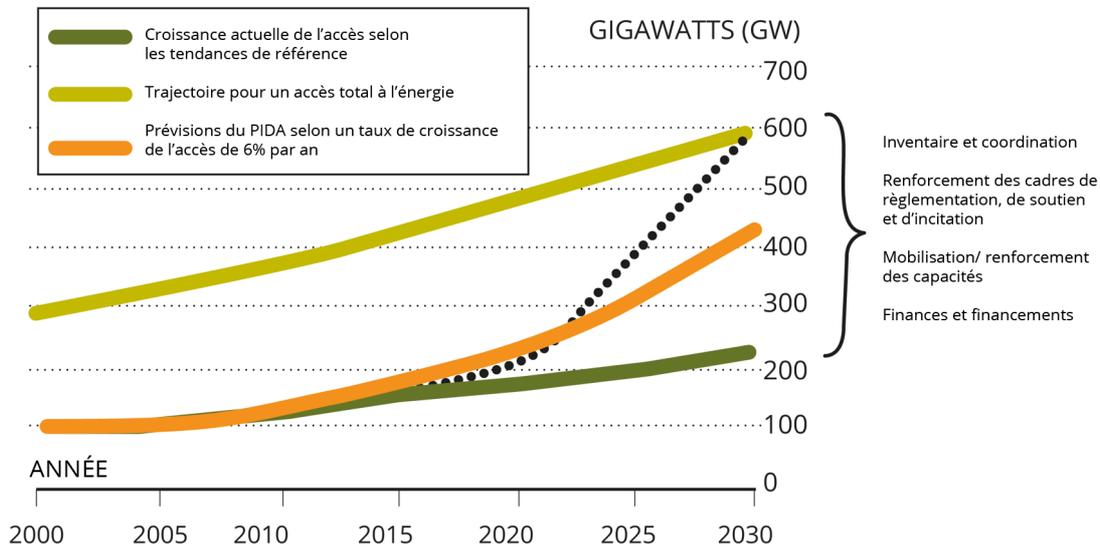
Pour installer dans un premier temps 10 GW de capacité de production nouvelle et additionnelle, puis de 300 GW, en l'espace de 15 ans, il faudra accroître significativement, rapidement et régulièrement les investissements dans de nombreuses applications utilisant les énergies renouvelables (voir le graphique 3.2). L'AREI se consacrera à l'ensemble des actions, programmes, évaluations et activités de diffusion qui réuniront des experts, des décideurs politiques, des représentants des milieux financiers et des représentants communautaires en vue de formuler les actions nécessaires pour relever les défis qu'elle s'est fixés. Les efforts montrant l'appropriation de l'Afrique des cadres stratégiques et incitatifs devraient donner des résultats mesurables et les capacités renforcées et l'investissement réel dans les énergies renouvelables augmenter et le déploiement des énergies renouvelables s'élargir.

**Critères de réussite. Les résultats positifs dans les pays qui mènent les activités de l'AREI seront mesurés à partir des indicateurs suivants :**

- Une hausse significative et mesurable du nombre de MPME ou d'autres utilisateurs raccordés aux réseaux nationaux ou aux nouveaux mini-réseaux ;
- Une hausse significative et mesurable du nombre de systèmes énergétiques autonomes et ruraux ;
- Une hausse significative et relative de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale, en particulier dans les secteurs agricole, industriel et des services ;
- Une hausse quantitative et relative de la part des entreprises africaines fournissant des installations, des systèmes d'approvisionnement et des services utilisant les énergies renouvelables aux marchés nationaux africains.

Ces indicateurs, et d'autres, qui s'appliqueront à l'ensemble de l'Initiative, seront détaillés et adaptés aux pays et à des domaines et des thèmes de travail spécifiques de l'AREI.

D'ici à 2020, un examen et une évaluation exhaustifs seront conduits pour déterminer si les activités sont sur la bonne voie, si les objectifs intermédiaires ont été réalisés, si les engagements de financement et d'appui des partenaires internationaux ont été respectés et s'il est nécessaire de réviser l'objectif de la période 2020-2030.



Graphique 3.2. La trajectoire visée par l'AREI est représentée en pointillé – déploiement accéléré des énergies renouvelables pour atteindre l'accès universel aux services énergétiques d'ici à 2030, facilité par les thèmes et les domaines de travail de l'AREI (voir section 4). L'AREI collaborera avec d'autres initiatives pour atteindre cet objectif ambitieux.

## 4 DOMAINES DE TRAVAIL ET GROUPES D'ACTIVITÉS DE L'AREI

L'AREI reconnaît que diverses initiatives liées au développement des énergies renouvelables en Afrique existent, menées par de nombreux acteurs et appuyées par les gouvernements, les organismes de financement internationaux et bilatéraux, le secteur privé et des organisations de la société civile. Toutefois, ces initiatives sont inégalement réparties à travers les pays, et toutes réunies elles sont loin de permettre d'atteindre les objectifs énoncés dans la section précédente. Il est nécessaire d'améliorer significativement ces initiatives, de les coordonner et d'accélérer leur mise en œuvre dans un contexte où le continent africain tout entier fait preuve de solidarité et prend la responsabilité de veiller à ce qu'aucun pays ne soit mis de côté.

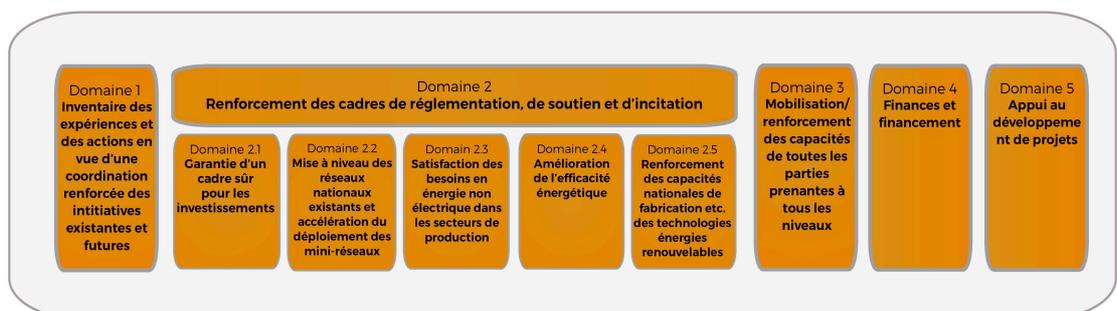
Les défis que pose la transition énergétique étant complexes et multifformes, pour les relever, il faut prendre des mesures complémentaires et interdépendantes.

Les activités de l'AREI se dérouleront aux niveaux nationaux et sous régionaux. L'Initiative fera l'inventaire des projets et initiatives en matière d'énergies renouvelables qui existent déjà et qui sont planifiés, conduira des évaluations, formulera, de manière proactive, des options de politiques et de mécanismes d'appui à l'intention des pays, servira de plate-forme par l'intermédiaire de son fiduciaire, la BAD, pour mettre en commun les financements internationaux afin de s'assurer que tous les pays africains puissent en bénéficier. L'AREI axera son action sur la demande, les États et les organisations sous régionales pourront demander l'assistance technique qui sera fournie par le biais d'experts individuels ou de centres d'excellence travaillant sous contrat ou memorandum d'accord conclu avec l'AREI et les organisations associées. L'Initiative fournira l'aide technique et financière nécessaire à l'analyse des politiques et à la conception et la mise en œuvre de mesures incitatives, en s'appuyant sur les meilleures pratiques qui sont reproductibles et extensibles en Afrique et dans d'autres régions. En pratique, les pays pourront sélectionner et combiner des éléments spécifiques pour constituer un cadre politique cohérent décidé sur le plan national.

### DOMAINES DE TRAVAIL

Les principales activités de l'AREI sont regroupées dans sept grands domaines de travail (1 à 5). Le domaine de travail 2 est constitué de cinq sous domaines de travail supplémentaires. Ces activités principales ont pour but d'assurer l'accès universel aux services énergétiques sur le continent africain.

#### Actions principales



Graphique 4.1 Les activités principales/ domaines de travail et activités transversales de l'AREI.

À ces domaines s'ajoutent quatre domaines de travail transversaux qui viendront appuyer la réussite et la durabilité des travaux de l'AREI en vue de promouvoir la transformation énergétique sur tout le continent africain.

### Actions transversales

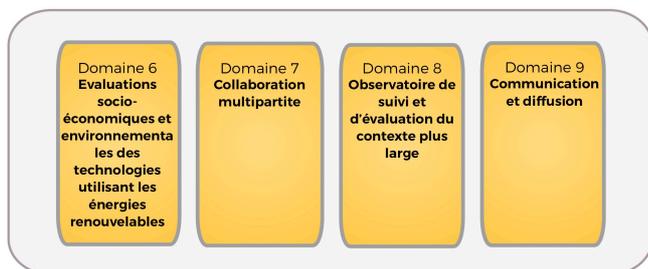


Figure 4.2 Domaines de travail/ activités transversales de l'AREI

### MODES D'ACTION

L'AREI conduira son action selon des modes différents.

D'un côté, l'AREI visera à renforcer l'identification et la coordination d'un grand nombre d'activités déjà mises en œuvre par un large éventail d'acteurs, ou qui pourraient être mis en œuvre sous l'action de l'AREI, et à renforcer la participation multipartite à ces activités.

D'un autre côté, par l'intermédiaire de son Unité indépendante de mise en œuvre et d'autres fonctions, l'AREI contribuera activement à la poursuite et à la facilitation de ses propres activités, en particulier dans les domaines où les actions ne sont appropriées.

### ACTIVITÉS DE SOUTIEN vs. MESURES INCITATIVES ET INVESTISSEMENTS

Les diverses activités menées dans le cadre des domaines de travail peuvent être des activités de soutien et de fonctionnement ou des activités plus directes, comme des mesures incitatives ou des investissements.

**'Activités de soutien'** : par exemple, études, évaluations, orientation stratégique, renforcement des capacités, appui financier en vertu des propositions, coordination internationale, processus participatifs multipartites.

**'Mesures incitatives et investissements'** : par exemple, tarifs de rachat, garanties de paiement, mesures d'atténuation des risques, crédits accordés à des conditions favorables et diverses formes d'investissement.

Le graphique 4.3 ci-dessous montre les activités de l'AREI qui sont classées comme des activités de soutien (cadre orange) ou comme des mesures incitatives et d'aide à l'investissement transitant par l'intermédiaire de l'établissement fiduciaire de l'AREI (cadre jaune). Ces activités sont directement poursuivies par l'Unité indépendante et le fiduciaire.

Le graphique montre également des activités similaires qui s'inspirent de l'action de l'AREI et sont conformes à ses principes, mais qui sont directement menées par les pays ou d'autres institutions : les activités de soutien (cadre blanc, bord vert) et les mesures incitatives et d'aide à l'investissement (cadre blanc, bord gris).



Graphique 4.3. Activités de soutien et mesures incitatives et d'aide à l'investissement menées dans le cadre de l'AREI. Elles sont soit directement poursuivies par l'AREI (cadres orange et jaune), soit directement poursuivies par des pays ou d'autres institutions (cadres blancs) tout en étant conformes aux principes de l'AREI.

## DOMAINES DE TRAVAIL 1 À 5 : ACTIVITÉS PRINCIPALES

### 4.1 DOMAINE DE TRAVAIL 1 : INVENTAIRE DES EXPERIENCES, DES ACTIVITES ET DES INIATIATIVES EN VUE D'UNE COORDINATION RENFORCEE

Le nombre d'initiatives visant à soutenir le déploiement de technologies utilisant les énergies renouvelables en Afrique a considérablement augmenté ces dernières années. Ces initiatives ont impliqué une grande diversité de partenaires multilatéraux et de développement. Cette croissance souligne l'intérêt suscité à travers le monde par la nécessité de relever le défi énergétique en Afrique, et les possibilités d'investissements qu'offre l'Afrique dans le domaine de l'énergie. Toutefois, ces initiatives sont fragmentées et non coordonnées et ne produisent par conséquent pas des effets significatifs. Les travaux de l'AREI consisteront notamment à améliorer la coordination et à mettre à profit les résultats des différents programmes et initiatives relatifs au développement des énergies renouvelables qui existent en Afrique, y compris la coopération bilatérale et multilatérale.

**Pour promouvoir la coordination et la collaboration, l'AREI :**

- Évaluera les technologies actuelles et émergentes, les politiques sur les énergies renouvelables, les réglementations et les expériences en Afrique, en tirant des leçons des informations existantes et en faisant faire de nouvelles évaluations d'approches afin de déterminer les facteurs de réussite et les enseignements qui en ont été tirés. (■ □ Voir légende du graphique 4.2)
- Déterminera, parmi les initiatives existantes, les formules les plus prometteuses et faciles à reproduire, évaluera l'ampleur des efforts, les lacunes et les priorités des diverses initiatives sur les énergies renouvelables et identifiera celles qui pourraient se renforcer mutuellement à l'aide de partenariats ■ □
- Facilitera l'échange des meilleures pratiques de politiques en appuyant la participation des décideurs politiques dans des réseaux d'échange entre pairs, organisera des rencontres consultatives sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques qui regrouperaient des décideurs africains et non africains, des parlementaires, des institutions financières internationales, des responsables de compagnies d'électricité, des organismes de réglementation et des organisations de la société civile et du secteur privé. ■ □

## 4.2 DOMAINE DE TRAVAIL 2 : RENFORCEMENT DES CADRES DE POLITIQUE, DE REGLEMENTATION, DE SOUTIEN ET D'INCITATION

Les institutions financières et les entrepreneurs doivent pouvoir compter sur un cadre d'investissement stable et sûr. Du point de vue des communautés locales, des PME, des grandes entreprises nationales et des entreprises et institutions financières internationales du secteur privé, certains éléments nécessaires à un cadre favorable doivent être déjà sur pied pour que les pays africains attirent les investissements dans les énergies renouvelables. Un élément fondamental est un cadre réglementaire solide qui assure le respect des contrats et l'état de droit. Les investisseurs doivent pouvoir être sûrs que les contrats seront respectés et qu'ils ne seront pas renégociés, c'est-à-dire invalidés ou révisés par des mesures gouvernementales après signature.

Par conséquent, ce domaine de travail aborde le renforcement de mesures stratégiques, réglementaires et incitatives au niveau national dans cinq sous-domaines d'action précis qui sont :

- 2.1 Garantie d'un cadre sûr pour les investissements à long terme ;
- 2.2 Mise à niveau des réseaux nationaux existants et accélération du déploiement des mini-réseaux
- 2.3 Satisfaction des besoins en énergie non électrique dans les secteurs de production
- 2.4 Amélioration de l'efficacité énergétique
- 2.5 Renforcement des capacités nationales de fabrication, de montage, de déploiement et d'exploitation des technologies utilisant les énergies renouvelables

### 4.2.1 Domaines de travail 2.1 : garantie d'un cadre sûr pour les investissements à long-terme

Bien qu'il existe déjà des analyses claires de la rentabilité des énergies renouvelables basées sur les coûts du cycle de vie, les mesures visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables doivent prendre en compte la différence de structure des coûts entre les combustibles fossiles et les sources d'énergies renouvelables. Le fait que les coûts des projets relatifs aux énergies renouvelables soient dominés non pas par les coûts de carburant et d'autres coûts opérationnels, mais par les coûts initiaux en matière d'équipement présente un risque pour les investisseurs. Les investisseurs et les entrepreneurs qu'il s'agisse de ménages, de communautés, de coopératives, de PME ou de grandes entreprises, doivent non seulement pouvoir compter sur la sécurité apportée par les mesures de soutien à l'achat (c'est-à-dire sur le fait que l'énergie produite peut être vendue) mais aussi sur la sécurité tarifaire, c'est-à-dire sur le prix auquel l'énergie peut être vendue.

Pour un déploiement ambitieux des énergies renouvelables en Afrique, ces risques devraient être abordés de manière holistique, prévisible et à long terme, à l'aide de mesures incitatives et de soutien ciblées. Des garanties de paiements assorties de délais pour atténuer les risques des investissements, telles que celles offertes par des accords d'achat d'électricité (AAE) peuvent réduire la perception des risques et contribuer à apporter aux petits et grands investisseurs et aux entrepreneurs un cadre sûr pour réaliser des investissements. De nombreux pays africains ont déjà adopté ou envisagent d'adopter ce type de mesures incitatives basées sur des résultats en appliquant des mesures de tarif de rachat ou par voie d'enchères. Si elles sont étendues, elles peuvent servir de levier à d'importants investissements de la part d'acteurs privés et publics.

Parmi d'autres mesures incitatives que les pays peuvent envisager de prendre figurent des mesures de soutien direct, telles que des remboursements de taxes, des assurances, diverses formes de garanties de risques, des prêts à faible taux d'intérêt et des financements accordés à des conditions favorables (voir également la section 4.4.2). Bien que rarement les plus

rentables, les mesures de soutien direct, comme des subventions en capital, peuvent être efficaces.

En outre, les pays peuvent prendre en compte un ensemble de mesures politiques qui renforcent les conditions d'investissement à long terme, notamment la passation de marchés publics contenant des critères en matière d'énergie renouvelable, la formulation d'objectifs nationaux à court et à long terme en matière d'énergie renouvelable, des obligations de portefeuille en matière d'énergies renouvelables, des dispositions relatives à la facturation nette, des obligations en matière de contenu national et des normes uniformes allant des protocoles de réseaux jusqu'aux accords d'achat d'électricité, toutes ces mesures pouvant être prises en compte pour déterminer une combinaison optimale d'éléments de politique au niveau national.

La conception et l'application de ces instruments devront être financées par une combinaison de financements nationaux et internationaux consacrés à la lutte contre les changements climatiques et au développement, qui devront à leur tour attirer de plus grands investissements publics et privés. Il est important lors de la conception des cadres de politiques et de mesures incitatives d'impliquer les parties prenantes à l'aide de processus participatifs et d'aborder les questions liées à l'accessibilité, aux avantages socioéconomiques, au respect de l'environnement, à la coopération régionale et aux éléments relatifs au transfert de technologie.

#### **Afin de garantir un cadre sûr pour les investissements à long terme, l'AREI :**

- a) Examinera et évaluera les expériences existantes et les enseignements tirés de l'utilisation de différents types d'outils stratégiques et de mesures incitatives, y compris les mesures de soutien à l'achat et les garanties de prix axés sur les résultats, en particulier dans le contexte des pays en développement et des pays africains, et élaborera des options pour le meilleur cas qui garantissent la réalisation des objectifs de déploiement tout en prenant en compte les préoccupations de sauvegarde de l'environnement, d'accessibilité et de développement et les répercussions socio-économiques régionales, nationales et locales. ■□ (voir la légende du graphique 4.2)
- b) Appuyera les pays dans la détermination de la combinaison du soutien financier international et des contributions nationales destinés à financer divers trains de politiques et de mesures incitatives, et aidera/appuyera les pays dans la formulation de propositions de financement à soumettre au Fonds vert pour le climat et à d'autres sources de financement favorables à l'AREI. ■□
- c) Aidera à mobiliser, et distribuer s'il y a lieu, le soutien financier international destiné à financer les mesures incitatives nationales en faveur des énergies renouvelables dans le respect de leurs priorités nationales. ●○
- d) Renforcera ou créera des mécanismes novateurs en vue d'une participation locale renforcée dans les efforts de formulation de politiques sur les énergies renouvelables et de leur planification. ■□
- e) Évaluera des options ou des modèles particulièrement prometteurs pour soutenir le développement des systèmes hors-réseau et des mini réseaux et la production d'énergie réalisée par les ménages à partir de sources d'énergies renouvelables (des systèmes aussi bien autonomes que raccordés au réseau). ■□

#### **4.2.2 Domaine de travail 2.2 : mise à niveau des réseaux nationaux existants et accélération du déploiement des mini-réseaux**

Pour concrétiser la vision audacieuse d'un avenir où le taux de pénétration des énergies renouvelables en Afrique sera accru, une planification à long terme est nécessaire. À cet effet, il faudra procéder à des investissements de grande ampleur dans la mise à niveau des réseaux existants et l'expansion de nouveaux réseaux « intelligents » aussi bien de petits mini-réseaux

que des réseaux nationaux. Même si cela impliquera, à court terme, des coûts plus élevés, cela permettra néanmoins de bâtir des infrastructures énergétiques résilientes en Afrique. Grâce aux réseaux intelligents, le système énergétique sera en mesure de fonctionner aussi bien avec les grandes installations exploitant les énergies renouvelables qu'avec de nouveaux petits générateurs qui sont à la fois consommateurs et producteurs d'électricité.

Les regroupements de ces entités peuvent constituer des « centrales électriques virtuelles » qui fournissent un surplus net au réseau et garantissent une correspondance instantanée entre l'offre et la demande. Des pertes liées au transport et à la distribution s'élevant actuellement à environ 25 pour cent en Afrique, contre une moyenne mondiale de six pour cent, des systèmes alternatifs ayant une production et une consommation plus localisées peuvent assurer des gains immédiats en termes d'efficacité et de pertes évitables. Des systèmes localisés pourraient prendre plus efficacement en charge les pertes non techniques comme une consommation non relevée et non facturée (utilisation de l'électricité sans autorisation). Grâce au développement de nouveaux réseaux plus intelligents et à l'amélioration des réseaux plus anciens, le système énergétique peut fonctionner avec des quantités nettement plus élevées d'énergies renouvelables. Le système, qui aura recours à une grande diversité de sources d'énergies renouvelables et qui sera conçu plus intelligemment, assurera un fonctionnement stable et un approvisionnement en charge de base. Des installations autonomes, notamment à l'échelle des ménages, et des mini-réseaux peuvent être interconnectés et, par la suite, être raccordés au réseau national (voir schéma 4.4).

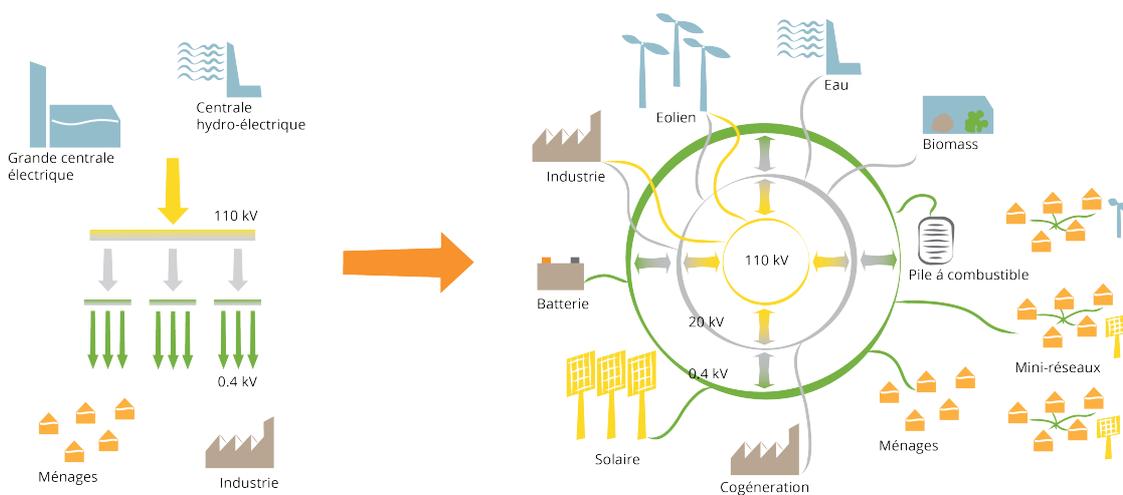


Schéma 4.4. Schéma illustrant la transition de la production centralisée vers la production décentralisée (Adaptation réalisée à partir du Conseil de la recherche scientifique et industrielle d'Afrique du Sud - CSIR)

Pour de nombreux pays africains, l'accélération du déploiement des mini-réseaux et le soutien aux mini-réseaux seront des éléments cruciaux de la transition vers les énergies renouvelables. À l'aide de mesures incitatives et de soutien en faveur des mini-réseaux, l'accès à l'électricité peut être élargi en peu de temps dans des régions actuellement éloignées du réseau et dans les zones rurales, périurbaines et urbaines où les mini-réseaux peuvent être raccordés au réseau national. Des mécanismes de réglementation et d'appui en faveur des mini-réseaux doivent garantir un cadre d'investissement sûr pour les entrepreneurs (communauté, PME ou grande entreprise) et être conçus économiquement et techniquement de manière à pouvoir être raccordés au réseau par la suite. L'AREI va explorer et mettre en avant les meilleurs exemples de systèmes basés sur les ménages, y compris les modèles solaires hors réseau et les modèles permettant de payer en fonction de la consommation, en

prenant en compte la nécessité que ceux-ci doivent être propices à l'expansion du mini-réseau et du réseau, et qu'ils ne doivent pas être trop limités dans leurs modalités d'accès à l'énergie.

**Dans ce domaine de travail, l'AREI :**

- a) Appuiera l'évaluation nationale de l'état des infrastructures des réseaux existants pour savoir si elles peuvent intégrer des technologies exploitant les énergies renouvelables. Ces évaluations comprendront l'identification, l'établissement de priorités et l'estimation des coûts immédiats et à long terme de la mise à niveau des technologies, et des options pour le renforcement de l'entretien et des stratégies d'exploitation. ■ □
- b) Facilitera au niveau régional en Afrique l'échange d'expériences et multipliera les possibilités de planification visionnaire à long terme de nouveaux systèmes de réseaux intelligents, de normes, du transfert de technologies, notamment en s'inspirant de nouvelles expériences et en échangeant avec d'autres pays développés et en développement. ■ □
- c) Aidera les pays à mobiliser et à distribuer, selon qu'il convient, les financements publics internationaux pour que les systèmes d'appui nationaux facilitent la mise à niveau des réseaux et le développement de mini-réseaux en fonction des priorités nationales. Cela peut inclure, par exemple, des mesures d'aide directe basées sur des résultats en fonction des points d'accès supplémentaires installés en zone rurale, en réseau ou hors réseau, et des mesures visant à faciliter la construction et la mise à niveau de réseaux en fonction des résultats des évaluations mentionnées précédemment. ● ○
- d) Fera l'inventaire et l'évaluation des modèles d'affaires existants et émergents et des mécanismes de soutien au développement de mini-réseaux et appuiera la réalisation d'évaluations spécifiques par pays visant à déterminer comment les mini-réseaux peuvent jouer un rôle important. ■ □
- e) Appuiera la création d'un cadre stratégique stable qui éliminera les incertitudes quant aux plans d'extension du réseau principal et aux accords contractuels et financiers pour les promoteurs de projets de mini-réseaux en cas de raccordement ultérieur au réseau. ■ □
- f) Explorera les meilleures pratiques et expériences émanant des mesures orientées vers les ménages et des programmes de soutien, y compris des moyens de les intégrer dans la planification à long terme des systèmes énergétiques nationaux. ■ □

### 4.2.3 **Domaine de travail 2.3: satisfaction des besoins en énergie non-électrique dans les secteurs de production**

Dans ce domaine de travail, l'AREI portera son action sur les besoins en énergie non électrique généralement négligés dans tous les secteurs des sociétés africaines. Il s'agit des besoins énergétiques pour le transport, la cuisson, le chauffage et la climatisation, le traitement après récolte, la fusion et le broyage, entre autres. Certes, la part de l'électricité dans le bouquet énergétique des systèmes énergétiques basés sur les énergies renouvelables de l'avenir sera croissante, mais ces besoins actuels très réels devraient être satisfaits à court terme. Parmi les autres vecteurs énergétiques, il y a le biogaz, les biocarburants et toute autre énergie de biomasse (par exemple les granulés de bois). Ces combustibles, utilisés d'une manière socialement rationnelle et respectueuse de l'environnement, peuvent contribuer à parvenir au bouquet énergétique de l'avenir. Les pays ont besoin de capacités et de soutien pour planifier en détail des trajectoires énergétiques ambitieuses qui peuvent anticiper le passage à l'électricité dans les prochaines décennies, tout en satisfaisant les besoins du moment.

#### **Pour promouvoir l'énergie renouvelable non électrique, l'AREI :**

- a) Appuiera les efforts déployés par les pays pour augmenter et distribuer, selon qu'il convient, le financement public international nécessaire aux systèmes d'appui nationaux destinés à encourager les investissements dans des formes d'énergie non électriques produites à partir des énergies renouvelables en fonction des priorités nationales. ●○
- b) Élargira l'accès aux facilités de crédit ou de prêt induisant la transformation du marché destinées aux personnes faisant un usage commercial d'appareils ou d'équipements non-électriques. ■□●○
- c) Établira ou renforcera les prestations de services commerciaux et l'octroi de capitaux de mise en route aux petits et moyens entrepreneurs, leur permettant de répondre aux exigences d'utilisation de produits et services énergétiques non électriques à des fins productives. ●○
- d) Créera des bases de données en ligne regroupant des innovations, des utilisations et des perspectives commerciales de formes d'énergie non-électriques. ■□
- e) Mettra en œuvre de nouveaux accords et cadres (ou renforcera ceux existants) en matière de coopération Sud-Sud qui appuient le transfert, la reproduction et le développement des technologies énergétiques non-électriques les plus prometteuses (faible coût, incidence forte) dans les marchés africains ruraux et péri-urbains. ●○
- f) Renforcera les capacités des organismes gouvernementaux et des institutions « de surveillance » de la société civile dans la conception et l'application des normes relatives aux appareils non-électriques. ■□
- g) Encouragera et aidera les pays africains à déterminer les mutations souhaitées entre les options électriques et les options énergétiques non électriques fondées sur les énergies renouvelables et à intégrer les choix effectués dans les stratégies, plans et programmes énergétiques nationaux. ■□

### 4.2.4 **Domaines de travail 2.4 : amélioration de l'efficacité énergétique**

Pendant la transition vers un système énergétique exploitant les énergies renouvelables, il est important de garantir que l'ensemble du système soit le plus efficace possible. Les installations utilisant les énergies renouvelables peuvent fournir plus de services à moindre coût à l'aide de l'« efficacité de production » (par exemple, en veillant au bon entretien des centrales de production, à la fiabilité de l'approvisionnement en matières premières pour augmenter les facteurs de charge et à l'efficacité des processus de fabrication) et de « la consommation

efficace » (en exigeant des appareils efficaces, des foyers améliorés, de l'éclairage et des véhicules de transport). Si le système élargi est efficace, la capacité de production des systèmes autonomes peut être plus faible et moins onéreuse. Si les systèmes sont plus efficaces, les émissions de gaz à effet de serre seront réduites, un avantage qui n'est pas des moindres. Des expériences menées ailleurs ont montré qu'il est important non seulement de fortement ancrer l'efficacité énergétique dans les initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables, mais aussi de promouvoir la sensibilisation aux avantages de l'efficacité. Tout cela combiné fait que les ressources sont utilisées de façon efficace.

#### **Pour aider à améliorer l'efficacité énergétique, l'AREI :**

- a) Évaluera systématiquement les diverses mesures politiques, réglementations, normes et mesures incitatives en matière d'efficacité énergétique qu'appliquent les pays africains et d'autres pays en développement et développés, dans le but d'identifier les meilleures pratiques et, plus particulièrement, celles couronnées de succès. ■ □
- b) Explorera les options de mesures incitatives et de réglementations en vue de maintenir les normes les plus élevées d'efficacité énergétique appliquées aux appareils, à l'éclairage et à d'autres dispositifs en tant que critères complémentaires et conditionnels pour d'autres mesures incitatives à l'investissement dans les énergies renouvelables qui sont axées sur les résultats. ■ □
- c) Permettra et distribuera le financement international destiné à soutenir les initiatives prises par les pays africains pour élaborer, améliorer et financer des mesures et des stratégies nationales audacieuses en matière d'efficacité énergétique facilitées par les évaluations mentionnées précédemment. ● ○

#### **4.2.5 DOMAINE DE TRAVAIL 2.5 : renforcement des capacités nationales de fabrication, de montage, de déploiement et d'exploitation des technologies utilisant les énergies renouvelables**

Toutes les étapes dans la chaîne de valeur des énergies renouvelables, partant des investissements dans la fabrication de composants de technologies utilisant les énergies renouvelables jusqu'à leur exploitation et leur gestion, ont un fort potentiel de création d'emplois, d'amélioration des revenus, de diversification économique et de croissance. Alors que le déploiement, l'exploitation et la gestion des énergies renouvelables contribuent directement à la création d'emplois, l'accès accru des communautés à l'électricité a un effet multiplicateur sur l'économie. En effet, l'accès à l'électricité concourt au fonctionnement des commerces locaux, des MPEM et des services publics, en étant source d'emplois supplémentaires.

L'amélioration des capacités de fabrication locale et régionale de technologies exploitant les énergies renouvelables pour l'approvisionnement en énergie et pour soutenir une révolution africaine en matière d'énergies renouvelables créera un nouveau secteur économique en Afrique.

À court terme, les entreprises locales bénéficieront de mesures incitatives facilitant l'importation de technologies exploitant les énergies renouvelables de pointe pour le montage et l'installation locaux. À moyen terme, avec une base de compétences émergente faisant partie d'un écosystème croissant de fabrication, l'assemblage local et régional de technologies utilisant les énergies renouvelables va se développer, en grande partie par l'intermédiaire des petites et moyennes entreprises qui créent des emplois et des avantages pour les employés. Sur le long terme, la fabrication locale, nationale et régionale de technologies utilisant les énergies renouvelables est un objectif qui pourra se réaliser grâce au transfert de technologies Nord-Sud et Sud-Sud, au renforcement des compétences, à l'adoption de mesures incitatives financières et à la coopération régionale.

### **Pour promouvoir la transition technologique vers les énergies renouvelables (de l'assemblage à la fabrication et au déploiement) et la création d'emplois, l'AREI :**

- a) Appuiera la planification nationale et continentale du renforcement par étapes à long terme de la chaîne de valeur des technologies utilisant les énergies renouvelables, comprenant la capacité de fabrication, à l'aide de réformes réglementaires locales, de dispositions commerciales et de transfert international de technologies et de l'élaboration et du financement de mécanismes d'incitations financières ciblées. ■ □ ● ○
- b) Initiera des programmes de collaboration à long terme avec des pays qui soutiennent l'Initiative, notamment par la collaboration Sud-Sud et par la mobilisation d'institutions multilatérales et des organismes de l'ONU, pour créer et renforcer les capacités de fabrication, d'assemblage et de déploiement des technologies utilisant les énergies renouvelables, ainsi que l'accès à ces technologies. ■ □ ● ○
- c) Appuiera les efforts des gouvernements pour maximiser les incidences du déploiement des énergies renouvelables sur la création d'emplois, dans le but de produire des combinaisons de politiques adaptées grâce à la coordination entre le déploiement des énergies renouvelables et d'autres politiques liées en matière d'éducation, de commerce, de développement régional, d'industrie et de travail. ■ □
- d) Fournira l'assistance technique et financière nécessaire aux évaluations systématiques des effets sur l'emploi à des points précis de la chaîne de valeur des énergies renouvelables pour adopter des mesures avisées qui permettent de maximiser les avantages socioéconomiques des énergies renouvelables sur les populations à faibles revenus. ■ □
- e) Élargira les possibilités de participation des femmes dans toutes les dimensions du secteur des énergies renouvelables. ■ □

### **4.3 DOMAINE DE TRAVAIL 3 : MOBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES A TOUS LES NIVEAUX**

La réalisation de l'accès universel à l'énergie et la transition vers des systèmes énergétiques modernes utilisant les énergies renouvelables en Afrique sont des tâches qui exigeront une participation sans précédent et un renforcement des capacités des personnes et des institutions dans tous les secteurs et à tous les niveaux. C'est pourquoi, dès le départ, l'AREI planifiera et placera en haut des priorités le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel. Chaque aspect des travaux engagés aura un volet consacré au renforcement et à la mobilisation de capacités dont les coûts seront évalués et pris en compte. Si les coûts totaux augmenteront, les avantages tirés de capacités, humaines et institutionnelles, solides seront significatifs. Une expansion soutenue de projets relatifs aux énergies renouvelables en Afrique vont plus que compenser les coûts, qui sont bien pensés comme des investissements.

Pour mener ce vaste projet de renforcement des capacités, des financements publics internationaux d'envergure seront nécessaires pour compléter les ressources mobilisées au niveau local. Certes, l'expertise internationale, y compris la collaboration Sud-Sud et l'échange de connaissances, sont cruciaux, mais il est absolument nécessaire que l'Afrique crée sa propre base de compétences et d'expertise. L'appropriation nationale signifie que les institutions africaines doivent prendre le contrôle de l'effort technique requis pour élargir le secteur des énergies renouvelables.

Dans le cadre du domaine de travail relatif au renforcement des capacités, l'AREI :

- a) Soutiendra un effort régional africain pour développer un plan stratégique complet en matière de renforcement des compétences, d'éducation et de formation, avec la participation d'experts internationaux de haut niveau et élaborera des programmes à long terme dans le domaine du renforcement et de la mobilisation des capacités avec des pays développés et des pays en développement. ■ □
- b) Appuiera la mobilisation et, s'il y a lieu, le transfert du soutien financier public pour étendre l'enseignement et la formation en matière d'énergies renouvelables dans les universités et dans d'autres instituts compétents, et encouragera la collaboration internationale et interdisciplinaire, telle que la création d'emplois interchangeables et les spécifications de formation, l'harmonisation de programmes d'enseignement et l'élaboration de normes communes de qualité des programmes de formation et des formateurs. ● ○
- c) Incorporera un volet formation en cours d'emploi (y compris la formation en apprentissage) dans tous les projets financés par les autorités publiques et les donateurs, et prendra des dispositions pour effectuer des échanges de membres du personnel opérationnel et des membres de la direction entre les pays et les continents. ■ □ ○
- d) Établira des partenariats avec des centres d'excellence situés hors d'Afrique en vue d'accélérer le transfert des technologies et de connaissances, développera la collaboration régionale et élaborera des programmes d'échanges entre les institutions africaines appuyées par des partenaires, renforcera les capacités des institutions spécialisées dans le domaine des énergies renouvelables partout en Afrique et encouragera les échanges d'expériences entre les institutions ;
- e) Créera un Institut africain pour l'énergie renouvelable ayant vocation à la recherche, à la formation, à la mobilisation des capacités et au renforcement des compétences. ■ □ ●
- f) Renforcera la capacité des chercheurs à produire, obtenir et communiquer des éléments d'informations utiles pour l'élaboration de politiques, et renforcera les capacités à suivre et à évaluer les progrès et des réalisations accomplis dans toutes les dimensions du présent cadre et de son plan d'action. ■ □

Les actions menées dans le domaine de travail relatif au renforcement et à la mobilisation des capacités porteront directement sur le manque de compétences énoncées par l'IRENA et présentées dans le tableau 4.1 ci-dessous.

Secteur	Métier
Éolien	Promoteurs de projets ; techniciens d'entretien ; analystes de données ; ingénieurs électriques, informatiques, mécaniques et de construction
Solaire	Spécialistes de l'installation et de la maintenance de systèmes solaires photovoltaïques et thermiques, et inspecteurs en bâtiment
Hydroélectricité	ingénieurs électriques, des opérations et d'entretien; techniciens ; commerçants ; spécialistes de la durabilité
Géothermique	Formateurs ; géologues ; hydrogéologues ; ingénieurs géothermique
Biomasse	ingénieurs de recherche et développement et ingénieurs de conception ; techniciens d'entretien ; formateurs

Tableau 4.1. Manque de compétences dans les domaines des énergies renouvelables : résultats de l'enquête mondiale (adaptation à partir des données de l'IRENA, 2013:78)

## 4.4 DOMAINE DE TRAVAIL 4 : FINANCES ET FINANCEMENTS

L'AREI sera une initiative majeure, en particulier quand elle sera étendue et qu'elle comptera sur la participation de tous les pays du continent africain. Chaque domaine de travail est essentiel pour le succès général et la durabilité de l'Initiative. Les besoins financiers pour mener à bien les activités de certains domaines de travail, comme l'inventaire des initiatives existantes, l'amélioration de l'accès des investisseurs et des promoteurs de projets aux crédits et l'appui technique aux pays pour la planification à long terme des énergies renouvelables, sont relativement modestes. D'autres activités, comme les mesures incitatives ciblées destinées aux investisseurs, les mesures d'atténuation des risques, le renforcement concerté de capacités et la facilitation du développement des réseaux nationaux, des mini-réseaux et des systèmes hors-réseaux coûteront cher. Toutefois, dans l'ensemble, l'Initiative devrait mobiliser, auprès des investisseurs publics et, en particulier, privés, des sommes d'argent beaucoup plus importantes.

### 4.4.1 Financements pour couvrir les coûts opérationnels, les activités de soutien, les mesures incitatives et les investissements

À court terme (Phase I, avant 2020), la mise en œuvre des activités des domaines de travail de l'AREI nécessitera la mobilisation de la somme nouvelle et additionnelle minimale de 10 milliards de dollars. Les travaux immédiats consistent à : 1) financer la création et la mise en fonction de l'Unité indépendante de mise en œuvre de l'AREI pour qu'elle puisse conduire ses travaux analytiques, préparatoires et de planification, et 2) garantir des fonds pour financer les premières mesures incitatives et de soutien à l'investissement nécessaires aux projets nationaux relatifs aux énergies renouvelables (soit par l'intermédiaire du fiduciaire de l'AREI, soit par d'autres voies reconnues par l'AREI). À partir d'expériences récentes en Afrique, ces efforts devraient attirer d'importants financements privés et publics et servir à l'installation, à court terme, d'au moins 10 GW de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique à partir des sources d'énergies renouvelables dans les pays africains participants.

Les efforts initiaux devraient servir d'exemples probants dans certains pays et préparer le terrain pour l'accélération et l'extension continue des travaux, à partir de 2020. Entre 2020 et 2030, tous les pays africains engagés et soutenus par les orientations stratégiques et autres de l'AREI mettront en œuvre des plans et des investissements dans le domaine des énergies renouvelables au cours des décennies à venir.

Le coût total devra être déterminé de manière précise, mais sera probablement compris entre 25 et 40 milliards de dollars par an au cours des 20 prochaines années, en fonction des niveaux d'ambition, de technologie et des trajectoires d'autres coûts. L'analyse détaillée et l'estimation des coûts à long terme sont des priorités de la phase se terminant en 2020.

**Dans le domaine de travail relatif au financement, les mesures suivantes devront être prises :**

- a) Garantir le financement direct, par des moyens internationaux et des moyens africains nationaux, de la mise en œuvre effective de l'AREI en tant qu'entité de coordination et de facilitation (notamment des activités de soutien par l'intermédiaire de l'Unité indépendante de mise en œuvre, tel que mentionné précédemment) ■
- b) Garantir les engagements financiers fondés sur des subventions de la part de fonds internationaux publics de fournir au moins 5 milliards de dollars en vue de servir de levier aux investissements publics et privés afin d'installer 10 GW de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique à partir des énergies renouvelables d'ici à 2020. ■ □ ○
- c) Instaurer des règles et des procédures pour obtenir, suivre et garantir l'apport de financements promis à l'AREI

- d) Soutenir les pays seuls ou les groupes de pays à formuler des demandes et à préparer des propositions auprès du Fonds vert pour le climat et d'autres sources internationales de financement. ■
- e) Effectuer des évaluations détaillées des coûts, facilitées par la collaboration et l'échange d'idées par l'intermédiaire de l'AREI, de plusieurs trajectoires et de combinaisons de programmes de soutien ambitieux tenant compte des différents contextes des pays africains. ■□

#### 4.4.2 Facilitation de l'accès au crédit pour les investisseurs et les entrepreneurs

L'AREI devra tenir compte des problèmes que rencontrent les investisseurs de tout le continent pour obtenir un crédit. Un grand nombre d'organismes de crédit africains hésitent, par manque d'expérience, à octroyer des prêts destinés à financer des investissements dans les énergies renouvelables. Beaucoup de projets potentiels relatifs aux énergies renouvelables ne se concrétisent donc pas parce que les crédits ne sont pas accordés ou parce que les taux d'intérêt sont excessivement élevés. C'est notamment le cas de petits investissements dans des systèmes décentralisés, un domaine nouveau et encore inconnu pour de nombreux organismes de crédit dans lequel les emprunteurs sont souvent des entités économiques inexpérimentées et relativement faibles (PME, coopératives, communautés et ménages). Il existe également d'autres problèmes liés aux crédits qui comprennent le manque d'accès aux devises, les exigences des prêteurs (par exemple, les exigences en matière de garantie) et les risques associés à la solvabilité de l'emprunteur.

##### Ces difficultés devront se résoudre à l'aide de différentes mesures :

- a) Mettre à disposition de nouvelles sources publiques de financement accordé à des conditions favorables et destiné aux investissements dans les énergies renouvelables par l'intermédiaire des gouvernements africains, des gouvernements des pays développés et d'autres pays en développement, des banques multilatérales de développement et d'autres sources publiques. ●○
- b) Prendre des mesures qui généralisent l'octroi de prêts à faible coût par les banques commerciales africaines et d'autres organismes de crédit, et rétablir leur confiance dans l'octroi de prêts destinés à l'investissement dans les énergies renouvelables et à leur développement à l'aide de mesures de diffusion, de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'atténuation des risques. ■□●○
- c) Renforcer l'accès aux crédits privés internationaux qui appuient les investissements et le développement des énergies renouvelables en adéquation avec les priorités et les principes directeurs de ce document cadre, en garantissant plus particulièrement la pertinence environnementale et sociale et les investissements qui sont bénéfiques aux secteurs de production, aux personnes démunies et aux populations marginalisées. ■□●○
- d) Étudier la possibilité de recourir à d'autres sources complémentaires de capitaux d'investissement, telles que celles constituées par de riches africains qui sont désireux de voir leur richesse servir l'accès à l'énergie et le développement de l'Afrique, diverses options collaboratives et d'éventuels capitaux étrangers provenant de fonds communautaires et coopératifs des pays développés qui souhaitent soutenir les communautés du sud. ■□●○

## **4.5 DOMAINE DE TRAVAIL 5 : APPUI AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS**

Une grande partie des principales activités décrites ci-dessus sont des activités « programmatiques » destinées à accélérer les flux d'investissement, élargir l'accès au financement de l'investissement et élaborer des conditions-cadre et réglementaires propres à faciliter les projets relatifs aux énergies renouvelables. Cela étant, l'AREI constate qu'il est également nécessaire de renforcer les capacités des pays participants à préparer et mettre en œuvre des projets concrets. Les données d'expérience tirées de l'Afrique tout entière confirment que les promoteurs de projets ont souvent besoin d'une certaine forme d'assistance à certaines étapes cruciales d'un cycle de projet donné, de la conception initiale et des études préliminaires de faisabilité à la fourniture autonome de produits et de services. Ce constat est également valable pour les promoteurs de petite taille et moins expérimentés, dont les associations communautaires, les coopératives et les petites entreprises. C'est pourquoi, les principales actions que l'Unité indépendante de mise en œuvre (en étroite collaboration avec d'autres partenaires) devra coordonner consisteront à créer et mettre en pratique un mécanisme solide d'appui au développement de projets capable de recevoir, de réviser et d'aider à perfectionner et à améliorer les propositions de projets d'un large éventail d'acteurs (publics et privés, allant des projets communautaires aux projets nationaux). Même si ce mandat ne peut pas, à court terme, profiter à tout le continent, il contribuera fortement à initier les premières mesures et devrait, par la suite, s'étendre à tout le continent par la transposition stratégique aux échelles nationale et sous-régionale.

Outre l'appui au développement de projets, l'AREI pourrait apporter plusieurs formes de soutien financier direct qui transiterait par le Fonds d'affectation en vue de mettre en œuvre des projets qui, par manque de moyens, ont été abandonnés ou mis en suspens. L'appui au développement de projets se fondera sur l'élaboration préalable de procédures systématiques applicables à la préparation d'appels d'offres, sur des critères d'admissibilité, sur la détermination rigoureuse des besoins en matière de financement et d'autres types de soutien et sur la certitude que les projets sont conformes aux garanties socio-environnementales et aux principes directeurs de l'AREI.

## **DOMAINES DE TRAVAIL 6 À 9: ACTIVITÉS TRANSVERSALES**

Outre les principaux groupes d'activités, plusieurs domaines de travail complémentaires, facilitateurs et transversaux sont indispensables pour respecter les principes et objectifs énoncés dans le Cadre de l'AREI. Ces groupes de travail cruciaux constituent un pont vital entre les principales activités et les résultats escomptés. L'Unité indépendante de mise en œuvre et les institutions partenaires participeront aux activités des domaines de travail 6 à 9 (voir graphique 4.2, activités transversales).

## **4.6 DOMAINE DE TRAVAIL 6 : EVALUATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES TECHNOLOGIES UTILISANT LES ENERGIES RENOUVELABLES**

Les technologies utilisant les énergies renouvelables présentent différentes caractéristiques et ont, par conséquent, des implications différentes pour les sites et les communautés où elles seront déployées. En outre, vu l'ampleur des défis associés, le Cadre de l'AREI prend en considération l'importance de reconnaître et d'inclure les garanties, la participation et les principes d'équité dès le début. À cet

égard, il est nécessaire de rapidement prendre de nombreuses mesures, comme élaborer des principes fondamentaux de garanties sociales et environnementales et élaborer des procédures applicables aux études d'impact social et environnemental local des projets individuels ainsi qu'élaborer des procédures et des systèmes applicables à l'évaluation systématique des technologies utilisant les énergies renouvelables en tant que telles, en ce qui concerne leurs implications environnementales (étude du cycle de vie, caractère recyclable, etc.) et leurs implications sociales (par exemple, leurs implications pour les femmes et les populations démunies). Les premières actions à entreprendre dans ce domaine de travail comprennent également la collecte d'informations en matière de ressources et de technologies relatives aux énergies renouvelables et l'aide aux pays pour évaluer leurs besoins en technologies utilisant les énergies renouvelables.

#### **4.7 DOMAINE DE TRAVAIL 7 : ETABLISSEMENT D'UNE COLLABORATION MULTIPARTITE**

Les multiples facettes de la stratégie de mise en œuvre de l'AREI impliquent (et demanderont) de réunir tous types de parties prenantes. La participation des communautés et de la société civile fera partie intégrante de la collaboration de l'AREI avec de multiples parties prenantes, tout comme la participation du secteur privé (PME et grandes entreprises), des milieux universitaires et d'autres parties prenantes. Les actions prévues dans ce domaine de travail renforceront la participation dans toutes les activités principales, de l'échelle locale à l'échelle continentale. Les actions à mettre en place dès le début consisteront notamment à élaborer (dans des processus multipartites) des principes régissant la participation, l'inventaire et l'examen des expériences et des modèles pertinents d'autres instances multilatérales, la création de systèmes de partage de méthodes et de procédures efficaces en matière de collaboration multipartite et l'organisation régulière de réunions et de conférences de niveau national, sous-continentale et continentale (voir la section 5.3).

#### **4.8 DOMAINE DE TRAVAIL 8 : OBSERVATOIRE DE SUIVI ET D'EVALUATION DU CONTEXTE PLUS LARGE**

Ce domaine de travail montre qu'il est impératif que l'AREI suive et évalue constamment les nouvelles réalités et conjonctures qui peuvent influencer sur les perspectives que l'AREI offre et les dangers dont elle tient compte. Les activités de ce domaine comprennent la création d'espaces de dialogue appropriés et dynamiques, au sein et en dehors de l'Unité indépendante de mise en œuvre et du Comité de technique, regroupant de multiples parties prenantes et experts de diverses tailles et compositions.

#### **4.9 DOMAINE DE TRAVAIL 9 : COMMUNICATION ET DIFFUSION**

Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'AREI, il sera essentiel de communiquer et d'entrer en contact avec toutes les parties prenantes, en interne et en externe. Pour assurer l'efficacité des capacités de communication et des plans de diffusion, il faut prendre en compte tous les pays africains et considérablement améliorer les perspectives de réussite finale de l'AREI. L'AREI prendra en compte diverses parties prenantes pendant le processus, dont des leaders d'opinions et des artistes, veillera à la circulation multidirectionnelle des informations et au partage des expériences et facilitera la mise en œuvre des mesures dans tous les domaines de travail.

## 5 ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre de l'AREI repose sur le fait que l'Initiative, de portée continentale, est un effort entièrement dirigé par l'Afrique. Elle met l'accent sur l'élaboration de cadres stratégiques complets et sur leur mise en œuvre nationale, qui instaurent des mesures incitatives et des activités de soutien à l'aide de financements publics internationaux, et qui reposent sur différentes formes d'investissements publics et privés des systèmes exploitant les énergies renouvelables. Un principe directeur de la stratégie de mise en œuvre défini ci-dessous est qu'il n'y a aucune formule unique garantissant le succès sur tout le continent. Chaque pays devra identifier ses forces et ses faiblesses et formuler ses propres stratégies pour atteindre les résultats escomptés.

### 5.1 EXPLOITATION DES NOUVELLES VAGUES DE TRANSFORMATIONS

L'AREI survient au moment de l'émergence d'un intérêt mondial pour la conception de l'accès universel aux services énergétiques modernes et durables, illustrée par la Décennie des Nations Unies relative à

l'énergie durable pour tous. Cette conception alimente de multiples actions nécessaires pour atteindre l'objectif. Dans ce nouveau contexte, l'AREI utilisera une stratégie de mise en œuvre consistant à « surfer sur la vague » d'autres initiatives, pour se positionner dans la voie d'un ensemble de nouvelles idées et de flux de ressources et créer ainsi un élan par des actions aux effets significatifs et structurées autour d'objectifs communs. Parmi les vagues importantes qui peuvent être exploitées pour atteindre les objectifs de l'AREI, il y a :

- la baisse rapide des coûts des énergies renouvelables qui attirent les investissements, et la hausse des économies d'échelle abaissant davantage encore les coûts.
- le fait que les énergies renouvelables soient de plus en plus considérées comme un facteur important dans l'énoncé de politique mondiale, avec un soutien de plus en plus exprimé pour une transition vers un système énergétique dominé par des énergies renouvelables, en particulier dans les négociations de la CCNUCC. La récente déclaration du G7 recommandant explicitement d'encourager l'accès aux énergies renouvelables en Afrique et d'éliminer progressivement les combustibles fossiles, les appels lancés par les chefs religieux et les mouvements de la société civile en faveur des énergies renouvelables et le nombre croissant d'entreprises qui adoptent des stratégies participant à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des émissions ne sont que quelques exemples.
- la prise de conscience que les marchés ne se développeront pas et ne fourniront pas rapidement les résultats attendus par eux-mêmes, la reconnaissance croissante de la nécessité d'adopter des mesures incitatives ciblées et des réglementations appropriées pour exploiter pleinement le potentiel du secteur privé et garantir qu'il fournisse de l'énergie en tenant compte des priorités et des objectifs sociétaux.
- les actions des communautés à travers le monde qui ont une vision de la production énergétique qui est décentralisée qui renforcent la sécurité énergétique et stimulent le

développement local, créent des emplois locaux et offrent un plus grand sens de la participation, de l'appropriation et du contrôle local.

- les appels de plus en plus nombreux pour que le secteur privé africain investisse dans les technologies utilisant les énergies renouvelables. Il y a une prise de conscience croissante que le secteur privé africain a les moyens de transformer économiquement et socialement le continent en réalisant des investissements à long terme dans des secteurs-clés tels que les infrastructures et l'électricité, qui non seulement génèrent des revenus élevés, mais contribuent également à répondre aux problèmes les plus pressants que rencontrent l'Afrique.
- le nombre croissant de pays africains qui adoptent des politiques et des mesures d'incitation visant à soutenir les énergies renouvelables, ce qui prouve qu'un leadership africain est en train de naître. Le programme de la base africaine des institutions africaines appelé « Énergie durable pour tous (SE4ALL) » et la récente création du Groupe africain des leaders de l'énergie offrent la possibilité d'améliorer la synergie avec l'AREI et la possibilité qu'ont les deux initiatives de se renforcer mutuellement. En apportant un soutien stratégique plus important aux énergies renouvelables, ces efforts et d'autres permettront d'accroître la visibilité, la cohérence, la coordination et l'appropriation de l'Initiative, d'identifier les soutiens supplémentaires pour le déploiement des énergies renouvelables à travers des programmes et projets phares et de convaincre les partenaires et les parties prenantes concernées d'encourager et de soutenir l'initiative.
- les acteurs internationaux du secteur privé entrent dans l'espace africain des énergies renouvelables. Les investisseurs asiatiques, notamment chinois, ont été particulièrement actifs en matière d'investissements internationaux dans les énergies renouvelables et ciblent de plus en plus des projets africains relatifs aux énergies renouvelables.

## 5.2 MOBILISATION DU LEADERSHIP AFRICAIN

Le leadership de l'Afrique est essentiel à la réussite de la mise en œuvre des activités axées sur les résultats décrites dans la section 4. Le Conseil d'administration se tiendra en rapport avec les institutions africaines compétentes pour appuyer l'Initiative et veillera à mobiliser le financement du Fonds vert pour le climat et d'autres sources de financement public international.

### 5.2.1 Un rôle plus actif dans les négociations de l'ONU et de la CCNUCC

Le groupe des négociateurs africains a déjà fait preuve de leadership et a efficacement utilisé les négociations de la CCNUCC pour présenter sa vision de la transformation de l'Afrique par les énergies renouvelables. Le Groupe des négociateurs africains a en outre joué un rôle important dans la promotion et la participation dans les réunions techniques d'experts dans le cadre du volet de négociations des actions avant 2020, couvrant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le groupe a été actif dans l'orientation des négociations du Fonds vert pour le climat, de sorte que le Fonds vert pour le climat est aligné sur les idées présentées dans le présent document. En tant qu'acteur important de la stratégie de mise en œuvre, le groupe africain, sous l'égide de la CMAE et du CAHOSCC, doit multiplier ses efforts de promotion d'un programme de soutien mondial en faveur des énergies renouvelables, ainsi que d'un réseau informel de Parties et d'autres parties prenantes formant un « groupe de promoteurs des énergies renouvelables ».

## 5.3 ACTION ASSOCIANT DIVERSES PARTIES PRENANTES

La stratégie de mise en œuvre de l'AREI doit avoir de multiples facettes et impliquer et mobiliser tous types de parties prenantes. Pour mettre en place un système énergétique viable exploitant les énergies renouvelables à long terme, la communauté financière, le secteur privé, les acteurs de la société civile et les décideurs politiques doivent travailler conjointement pour stimuler les investissements et réduire les risques qui y sont liés et pour mettre au point des structures innovantes basées sur des relations qui se renforcent mutuellement. Les décideurs politiques ont besoin que la communauté financière investisse dans les stratégies qu'ils adoptent, et la communauté financière a besoin de cadres stratégiques stables et transparents qui lui inspirent confiance pour investir. Tous ont besoin des acteurs du secteur privé et de la société civile pour servir d'intermédiaires entre l'État et le marché, afin d'instaurer un dialogue équilibré et d'aider à définir une vision collective de la prospérité. L'Initiative devrait étudier si les exemples les plus réussis de processus multipartites peuvent s'appliquer au sein du système multilatéral et du système des Nations Unies, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tel que souligné par les processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et du programme d'action d'après 2015. Vu l'ampleur des défis associés à l'AREI, il est important que les garanties, la participation et le principe d'équité soient reconnus et inclus dès le départ. Les dispositions visant à assurer que les technologies utilisant les énergies renouvelables sont respectueuses de l'environnement et socialement rationnelles, que ceux qui en ont le plus besoin ont accès à l'énergie à un prix abordable et en quantité suffisante et que les communautés, la société civile et les PME participeront effectivement feront partie intégrante des composantes de la mobilisation des multiples parties prenantes de l'Initiative (voir la section 4.7, domaine de travail transversal 7).

### 5.3.1 Principaux partenaires locaux, nationaux, continentaux

Des organisations partenaires-clé du secteur privé et du secteur à but non lucratif seront des partenaires actifs dans l'investissement et dans la mise en œuvre de l'AREI. Issus des institutions nationales, régionales et mondiales, les partenaires apporteront l'expertise nécessaire dans les domaines de la technologie, de la finance et de la gestion de projets. L'objectif est de construire une dimension de partenariat public-privé-à but non lucratif qui exploite une forte capacité de technologie, d'investissement et de mise en œuvre du projet. Elles feront partie du partenariat de base, même si des acteurs supplémentaires participeront aux projets individuels nationaux.

### 5.3.2 Partenaires issus de la société civile africaine et internationale

La société civile est indispensable pour mobiliser un vaste soutien, la pression du public et une prise de conscience généralisée qui influe souvent sur l'action politique. Des acteurs de la société civile jouent également un rôle important en tant que partenaires dans la conception, la conceptualisation, la formation et la mise en œuvre des politiques et des programmes sur le terrain. Les idées les plus intéressantes en matière de soutien et de mise en œuvre des énergies renouvelables émanent, pour beaucoup, d'organisations communautaires et de la société civile ; ces groupes sont essentiels à une mise en œuvre efficace et durable. Aux niveaux national et mondial, les organisations de la société civile peuvent, à travers leurs structures de mise en réseau, jouer des rôles de coordination et de surveillance qui contribueront à ce que la mise en œuvre soit équitable et serve les personnes qui en ont le plus besoin. La société civile doit donc être présente et activement mise à contribution dans toutes les activités menées par l'AREI.

### 5.3.3 Partenaires mondiaux

L'AREI créera une plate-forme pour l'engagement des États et des acteurs d'un grand nombre de pays d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Europe et d'Amérique du Nord,

entretenant des liens avec l'Afrique et ayant un intérêt à servir le continent et son développement. Elle va se saisir tant de l'ampleur des partenariats potentiels que de la nécessité de rehausser le profil du leadership africain au cours de la période cruciale précédant 2020, pendant laquelle le monde devra combler les écarts d'émissions et commencer la mise en œuvre d'un nouvel accord mondial sur les changements climatiques.

## **5.4 BESOINS EN RESSOURCES : RESSOURCES DESTINEES AUX ACTIVITES DE SOUTIEN ET AUX INVESTISSEMENTS**

Les besoins en ressources pour les activités de soutien décrites précédemment et pour les investissements dans des projets relatifs aux énergies renouvelables proviendront de quatre sources principales :

- 1) financement public international, en particulier celui mis à disposition par des obligations et des engagements de financement à vocation climatique contractés par les pays développés dans le cadre de la CCNUCC ;
- 2) sources nationales d'Afrique, telles que les fonds publics, les fonds souverains, les fonds de pension, les envois de fonds des ressortissants émigrés, l'épargne des ménages, les organisations communautaires et d'autres sources privées et philanthropiques ;
- 3) les partenariats internationaux, comprenant les axes de coopération Sud-Sud et Nord-Sud visant le renforcement de capacités, le transfert et l'échange de technologies et le financement ; et
- 4) l'investissement du secteur privé international, comprenant l'investissement direct étranger qui sert véritablement les intérêts de l'Afrique, la philanthropie, les activités de promotion de la responsabilité sociale des entreprises, et le soutien entre communautés.

Il y a un lien entre un cadre favorable et l'investissement direct : la création d'un cadre favorable à tous les niveaux de la société et des gouvernements en Afrique est l'élément essentiel pour attirer les capitaux et les investissements nécessaires à la transformation de l'Afrique en faveur des énergies renouvelables.

Le schéma 5.1 dessine le paysage riche et imbriqué des mouvements financiers prospectifs, c'est-à-dire comment les investissements réalisés dans un cadre favorable facilité par l'AREI serviront de levier à de plus vastes investissements dans les infrastructures exploitant les énergies renouvelables.

La section 5.4.1 ci-après décrit les sources de financement qui appuient les activités de soutien entreprises par l'AREI, dont l'élaboration de mesures incitatives à l'investissement.

### **5.4.1 Sources de financement des activités de soutien de l'AREI, dont l'élaboration de mesures incitatives à l'investissement**

Les fonds destinés à financer les activités visant à renforcer les cadres de soutien sur le continent africain proviendront principalement de sources publiques internationales et africaines, y compris de cadres de collaboration stratégique Sud-Sud et Nord-Sud.

### 5.4.1.1 Financement public international

Il sera essentiel de mobiliser des financements publics internationaux pour réaliser les objectifs de l'AREI et pour servir de levier nécessaire à de plus grands investissements publics et privés. Ainsi, l'AREI se positionnera sur deux axes qui se renforceront mutuellement. Tout d'abord, elle établira une stratégie de mobilisation immédiate des ressources pour la phase de 2016 à 2020 (voir Plan d'action de l'AREI), pendant laquelle les pays développés qui participent au partenariat et à la collaboration sont encouragés à soumettre leur engagement (le Groupe des Sept, l'Union européenne, la Suède et les Pays-Bas se sont engagés, à l'occasion de la COP21, à verser 10 milliards de dollars pour commencer). Le Conseil d'administration de l'AREI continuera ses efforts pour accroître le financement, et mènera une série de dialogues de haut niveau sur la mobilisation des ressources. Ensuite, l'AREI aidera les pays africains à formuler leurs demandes de financement auprès de diverses sources bilatérales et multilatérales de financement public international qui soutiennent les modes de développement à faibles émissions de carbone.

À cet égard, l'AREI mettra l'accent sur la nécessité d'une mise à niveau rapide et importante de la capitalisation du Fonds vert pour le climat, conformément aux obligations que les pays développés ont contractées au titre de la CCNUCC pour couvrir les coûts supplémentaires des efforts d'atténuation déployés dans les pays en développement. L'AREI est bien alignée avec le cadre d'investissement du Fonds vert pour le climat et pourrait aider ce dernier à montrer son potentiel dans ses premières années de fonctionnement. Parmi les autres sources de financement à vocation climatique dans le cadre du mécanisme financier de la CCNUCC il y a le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés, tous deux gérés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds pour l'adaptation. En outre, diverses autres sources de financement public international et d'accès aux technologies seront mises à contribution, notamment, par exemple, les recettes provenant de taxes perçues sur les transactions financières internationales, le nouveau Mécanisme de facilitation des technologies créé dans le cadre des processus de financement en faveur du développement pour l'après 2015 et la nouvelle Banque de technologie que les partenaires du G20 sont en train d'examiner.

### 5.4.1.2 Sources de financement nationales africaines

Il est essentiel que les acteurs africains du secteur public et privé jouent un rôle de premier plan dans la conduite de l'AREI afin de véritablement l'intégrer dans la nouvelle vision du développement national et régional. Les États africains doivent déterminer leurs moyens financiers pour entreprendre les activités habilitantes au niveau national et pour augmenter et allouer les ressources. En pratique, cela implique de renforcer la coordination entre les ministères, y compris les ministères des finances, et d'utiliser la planification des énergies renouvelables comme un élément essentiel des stratégies de développement. L'AREI accompagnera les pays dans ces efforts, ainsi que dans l'élaboration de stratégies nationales et sous régionales visant à « déverrouiller » les financements nationaux. Dans ce contexte, l'AREI permettra de créer une plate-forme par laquelle des philanthropes africains pourront financer directement l'Initiative et ses activités habilitantes. Cela renforcera les conditions d'investissement et instaurera la confiance des entrepreneurs et des citoyens nationaux qui entrent sur le marché de l'énergie en tant qu'investisseurs.

### 5.4.1.3 Collaboration Sud-Sud et Nord-Sud

Dans la quête mondiale d'un avenir sobre en carbone, l'Afrique occupe une position stratégique pour servir de pont entre le Nord et le Sud en raison des liens historiques et économiques qu'elle entretient avec chaque groupe et la position progressiste qu'elle a prise dans les négociations sur les changements climatiques. Par conséquent, l'AREI reconnaît l'importance et le potentiel du renforcement de la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud. Les bases de la collaboration sont les suivantes :

- i) l'atténuation des changements climatiques est un défi mondial qui exige la collaboration mondiale sur l'échange de solutions et de bonnes pratiques ;
- ii) l'émergence de certains pays du Sud comme de puissants acteurs dans des domaines tels ceux de la finance, de la recherche et du développement de technologies offre à l'Afrique de nouvelles possibilités de financement et de transfert de technologies utilisant les énergies renouvelables ;
- iii) les pays du Sud partagent largement de nombreuses difficultés et expériences en ce qui concerne les modes d'implantation humaine, l'insuffisance de capacités, les modes de développement, les priorités concernant l'amélioration du bien-être, ce qui offre la possibilité d'approfondir la collaboration.

La collaboration peut être entreprise de diverses manières, notamment par le financement des activités de soutien, l'échange d'expériences et de connaissances, l'organisation conjointe de programmes de renforcement des capacités, l'échange et le transfert de technologies et de compétences en matière de planification des énergies renouvelables, le déploiement, l'exploitation et l'entretien, le soutien aux capacités de fabrication initiales ou accrues, les subventions et les financements octroyés à des conditions favorables.

## **5.4.2 Sources de financement destiné à l'investissement direct dans des projets d'exploitation des énergies renouvelables**

Les flux financiers pour les énergies renouvelables en Afrique proviendront du secteur privé et des investissements publics, à la fois africains et internationaux - des profits tirés de nombreuses activités habilitantes et des mesures incitatives à l'investissement décrites précédemment.

### **5.4.2.1 Investisseurs et entrepreneurs africains**

L'AREI mobilisera les entrepreneurs africains visionnaires qui sont de plus en plus nombreux. Des investisseurs africains commencent à s'intéresser au secteur des énergies renouvelables, à l'instar de leurs homologues européens, américains et asiatiques. Avec une valeur nette totale estimée à 180 milliards de dollars en 2015, la contribution potentielle du secteur privé africain aux futurs investissements dans les énergies renouvelables est grande. En outre, les envois de fonds des ressortissants émigrés, qui égalent voire dépassent l'aide publique au développement (APD), représentent de grandes possibilités d'investissements dans les énergies renouvelables et témoignent de la confiance croissante de la diaspora africaine à l'égard du continent.

Parmi les objectifs premiers, l'AREI devrait contribuer à faire mieux connaître les possibilités d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables, les sources technologiques, les modèles d'affaires et la rentabilité des investissements dans les énergies renouvelables. À cet effet, il faudrait mettre en relation des hommes et des femmes d'affaires, des décideurs politiques et des experts en énergies renouvelables pour qu'ils échangent des conseils pratiques et des informations et qu'ils tissent des liens.

L'Initiative devrait, en outre, s'associer au Groupe africain des leaders de l'énergie (AELG) comme moyen pour les dirigeants politiques de travailler avec le secteur privé en vue d'explorer et de mettre en évidence des mesures stratégiques et réglementaires solides qui peuvent améliorer la propension à investir dans les énergies renouvelables, y compris la facilité de faire des affaires dans les marchés locaux, nationaux et transnationaux des énergies renouvelables.

En raison de l'accent mis sur les systèmes modernes et décentralisés utilisant les énergies renouvelables, qui permettent à un grand nombre d'entités de production à petite échelle de croître et qui renforcent les capacités à partir de la base, une part importante des

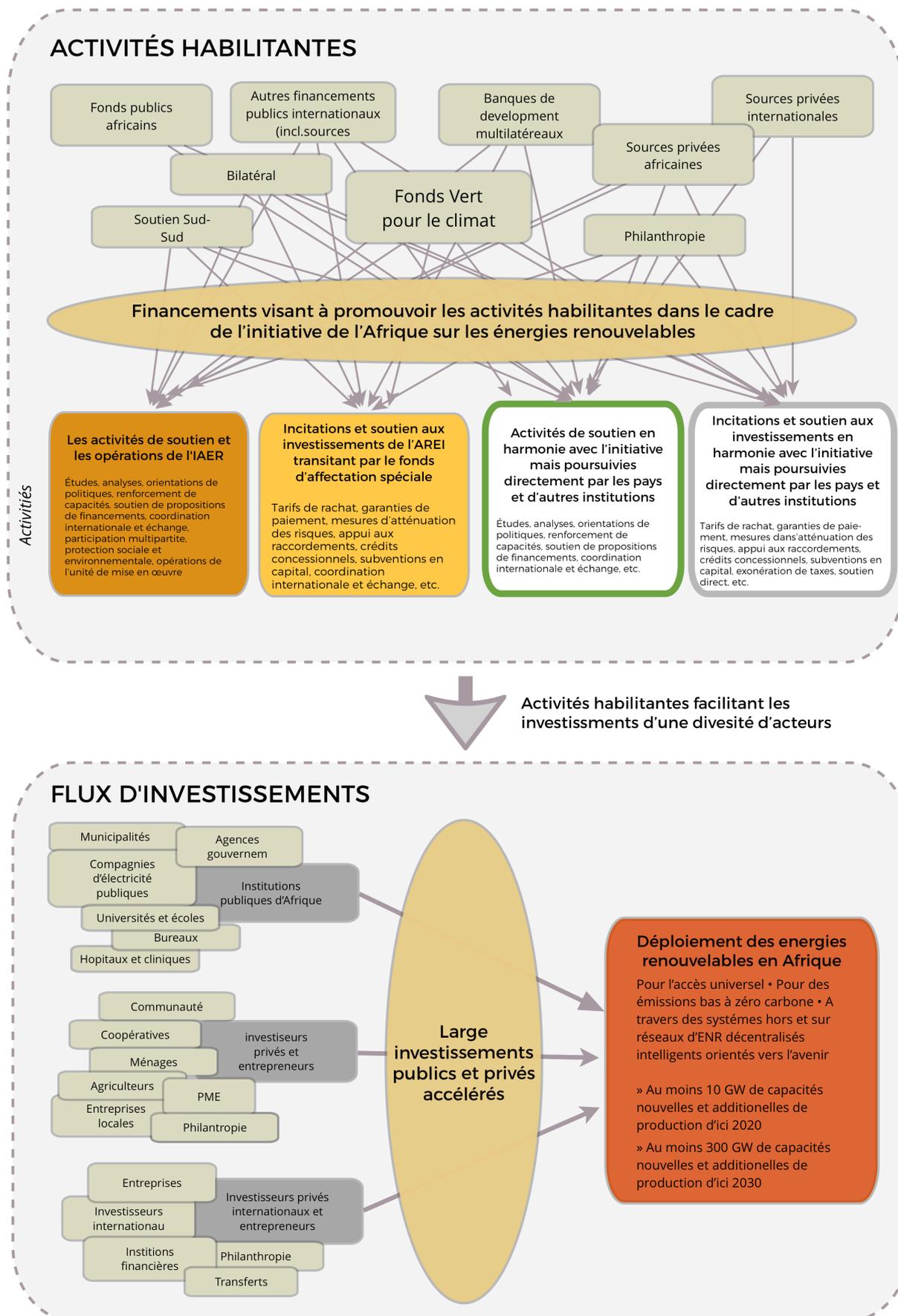


Tableau 5.1 Des financements issus de diverses sources africaines et internationales soutiennent une gamme d'activités de soutien et ont un effet de levier pour mobiliser des investissements réels.

investissements réels proviendra des investisseurs et des promoteurs de projets africains de toutes sortes, plus petits et plus localisés, par exemple des entreprises à but lucratif implantées localement, des entrepreneurs sociaux, des associations communautaires et des coopératives. Les investissements dans la production énergétique à partir d'énergies renouvelables constitueront des sources de revenus supplémentaires.

#### **5.4.2.2 Institutions de financement du développement et acteurs du secteur privé international**

L'AREI travaillera avec les institutions de financement du développement, notamment des banques nationales, régionales et multilatérales de développement, dans le but de soutenir toutes les étapes du cycle de développement des projets visant l'amélioration des infrastructures exploitant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ces institutions doivent s'aligner sur les objectifs, les priorités et les principes directeurs de cette Initiative dirigée par l'Afrique et, de ce fait, elles auront des rôles essentiels à jouer. La Banque africaine de développement (BAD), du fait de son solide ancrage dans les gouvernements africains, jouera un rôle particulièrement important. En tant qu'établissement fiduciaire de l'AREI, elle hébergera un Fonds spécial indépendant pour affecter les fonds soutenant les pays et procéder à des investissements par le biais de l'Initiative. Les procédures de gestion, d'évaluation et d'approbation d'octroi de subventions liées à la fonction de fiduciaire dépendent de la structure de gouvernance de l'Initiative tout en étant respectueuses des prescriptions fiduciaires, de gestion des risques et de procédures de mise en conformité de la Banque. Dans le cadre des activités régulières de la BAD et d'autres banques multilatérales de développement, le financement consortial supplémentaire destiné aux investissements peut être utilisé comme moyen d'optimisation. En outre, les banques multilatérales de développement pourraient fournir des garanties partielles de risques et des mécanismes de financement novateurs pour accroître les investissements dans les énergies renouvelables sur tout le continent.

L'accélération du déploiement des énergies renouvelables en Afrique attirera les investisseurs privés internationaux, notamment des particuliers, des entreprises et des institutions financières. Les flux d'investissements privés, notamment l'investissement direct étranger, le capital-risque et le capital-investissement, les marchés publics, le financement d'actifs, les fusions et acquisitions entre autres sources de financement des investissements, pourraient prendre de l'ampleur et contribuer à accélérer l'expansion des énergies renouvelables sur le continent. Toutefois, il est important que l'investissement international adhère aux principes sociaux, environnementaux et axés sur les personnes de l'AREI et qu'il ne supplante pas les efforts pour développer la fabrication, le déploiement, les capacités opérationnelles et l'appropriation de l'Afrique.

Les fonds de pension, les fonds souverains et d'autres investisseurs institutionnels peuvent également aider en rachetant ou en investissant dans des actifs existants et en gagnant leurs sources de revenus sous forme d'investissements à long terme et à revenus fixes. Le refinancement par les investisseurs institutionnels permettra aux porteurs de projets de recycler leurs capitaux et d'investir dans de nouveaux projets relatifs aux énergies renouvelables, accélérant ainsi la croissance du marché des énergies renouvelables en Afrique. Pour des investisseurs institutionnels, notamment des fonds de pension détenus par l'État, qui cherchent à renoncer aux combustibles fossiles, les investissements dans les énergies renouvelables en Afrique offrent des possibilités attractives.

#### **5.4.2.3 Investissements publics**

Portée par des systèmes de soutien appropriés, la gamme complète d'entités publiques, allant des municipalités et des autorités locales aux gouvernements nationaux, peut investir dans les énergies renouvelables en toute confiance. À mesure que l'Afrique s'orientera vers les énergies renouvelables, les écoles, les centres de santé, les bureaux gouvernementaux, les

entreprises d'État, les universités et les hôpitaux seront en mesure de produire leur propre énergie renouvelable et de gagner des revenus complémentaires en exportant l'excédent d'énergie aux mini-réseaux et aux réseaux nationaux. Les compagnies d'électricité publiques peuvent jouer un rôle prospectif et facilitateur dans la transition vers des systèmes énergétiques plus modernes et plus équitables.

## 5.5 CALENDRIER : 2016 – 2020 | 2020+

L'AREI a été lancée le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à la COP21, à Paris, en parallèle des efforts déployés par le Groupe des négociateurs africains et de ses partenaires pour créer un partenariat mondial de soutien aux énergies renouvelables. L'AREI a reçu un large soutien international ainsi que des promesses de financement, qui ont été approuvés par les chefs d'Etat africains sous l'égide de l'UA. La phase I de mise en œuvre de l'AREI implique de prendre des mesures majeures pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables et élaborer un cadre stratégique plus systématique capable de combler le déficit énergétique, tout en transformant l'accès aux énergies renouvelables et en dirigeant l'Afrique vers un mode de développement à faibles émissions compatible avec l'objectif déclaré du Groupe africain de maintenir la hausse des températures en dessous de 1,5° C. La Phase II de mise en œuvre aura pour objet de déployer à grande échelle les énergies renouvelables à l'aide des leçons tirées de la période d'avant 2020.

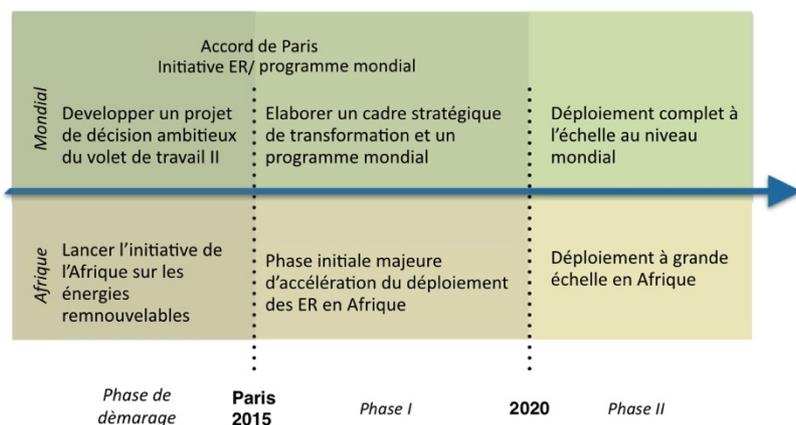


Tableau 5.2.  
Le calendrier pour 2020 et au-delà, avec l'Initiative sur les énergies renouvelables en Afrique contribuant à la mise en place d'un programme/partnership d'appui mondial en matière d'énergies

## 6 GOUVERNANCE ET GESTION

Comme expliqué précédemment, l'AREI sera dirigée par l'Afrique et fortement ancrée dans les processus africains d'élaboration des politiques et de prise de décisions. L'AREI reconnaît qu'elle a pour origine les processus de la CCNUCC auxquels elle est liée par l'intermédiaire du groupe des négociateurs africains et du CAHOSCC. De manière générale, les processus de gestion devraient être simples, souples et adaptés, la prise de décision devrait être transparente, y compris en ce qui concerne l'attribution des fonds et des crédits, et répondre aux besoins des pays. Les mécanismes de gestion devraient également être conformes aux principes directeurs présentés à la Section 3.2. Conformément à l'Instrument de gouvernance de l'AREI, approuvé et confirmé par le conseil de l'AREI le 27 janvier 2018, la structure de gouvernance de l'AREI est la suivante:

- **Un Conseil d'administration**, qui comprend les chefs d'État des cinq pays sélectionnés pour représenter chacune des cinq régions d'Afrique qui ont le droit de vote. Les membres non votants du Conseil comprennent le président de la Commission de l'Union Africaine, le coordonnateur du CAHOSCC et l'administrateur fiduciaire s'il s'agit de la Banque Africaine de Développement. Les représentants de deux partenaires internationaux participent en qualité d'observateurs permanents.

Les rôles principaux du Conseil d'administration sont de mobiliser le soutien de la classe politique, de fournir une supervision et une vision stratégique, d'assurer le leadership africain et l'appropriation africaine de l'Initiative, d'établir les priorités, les objectifs et les étapes importantes, d'appuyer la mobilisation des ressources et de superviser la mise en œuvre des projets et du programme de travail annuel.

- **Un Comité technique (CT)** composé d'experts de haut niveau en matière d'investissement et de développement, ayant une expérience avérée dans le secteur de l'énergie sur le continent ou dans les pays en développement

Les principales responsabilités du Comité technique consistent à définir les priorités et les objectifs opérationnels de l'AREI, examiner et sélectionner les propositions de projets, superviser les activités de mobilisation des ressources, assurer la cohérence avec d'autres initiatives et recommander des financements pour les activités de soutien, les mesures d'incitation et les investissements

- **Un fiduciaire**

Les principales fonctions du fiduciaire (qui rend compte au Conseil d'administration) est de gérer les fonds et les investissements, d'élaborer et de gérer les procédures de demande de subvention et d'évaluation en collaboration avec l'Unité indépendante de mise en œuvre, d'assurer le respect de la gestion des risques et des procédures de conformité.

- **Une Unité indépendante de mise en œuvre**, qui sera entièrement responsable devant le Conseil d'administration. L'hébergement de l'unité indépendante de mise en œuvre sera défini par des arrangements spécifiques entre l'établissement hôte et le conseil d'administration, ce qui assurera son indépendance et garantira le leadership africain.

Les principales missions de l'Unité indépendante de mise en œuvre sont d'assurer le rôle de secrétariat pour le Conseil d'administration et le Comité technique, de coordonner et préparer les programmes de travail annuels, de coordonner et mener des activités de soutien dans tous les thèmes, de coordonner et faciliter le soutien et le

financement en vue d'accélérer la mise en œuvre, d'élaborer et de gérer les procédures de demandes de subvention et d'évaluation en consultation avec le fiduciaire et de communiquer avec les parties prenantes au nom de l'Initiative.

Les mandats de chacun des organes cités précédemment devront être précisés.

L'AREI devra d'abord définir des règles de gouvernance claires, ainsi que des procédures de contrôle et d'évaluation pleinement conformes avec les principes directeurs. Cela doit garantir que l'Initiative restera entièrement dirigée par l'Afrique et que toutes les activités qui sont menées dans son cadre (par l'Unité indépendante de mise en œuvre, le fonds d'affectation de l'AREI ou directement par les pays ou d'autres institutions) sont conformes aux principes directeurs énoncés dans le Cadre de l'AREI. Les procédures de contrôle et d'évaluation doivent être établies de manière à correspondre au principe d'appropriation des pays africains, à répondre au besoin de flexibilité et à garantir l'utilisation efficace et transparente des ressources.





**L'initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables**

**[www.arei.org](http://www.arei.org)**